

Bilan de la concertation

Ferme éolienne de la Croix Violette SAS

Département de la Vendée (85)

Commune de Benet



Volkswind France SAS
SAS au capital de 250 000€
R.C.S PARIS 439 906 934

Centre Régional de Limoges
Aéroport de Limoges Bellegarde
87100 LIMOGES
05 55 48 38 97



Historique des versions

Date de la version	Etabli par	Relu par :	Commentaire :	Nature des modifications :
20/05/2025	Antoine BORÉ	Charlotte NICOLAS	Compléments	Ajout de la pièce

Avant-Propos

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relatif au projet de la ferme éolienne de l'Epinaie sur la commune de Benet est constitué de différentes pièces distinctes, afin de faciliter sa lecture :

- **Pièce n°1** : Une lettre de demande
 - **Pièce n°1-1** : Formulaire de demande d'autorisation environnementale (CERFA)
 - **Pièce n°1-2** : Sommaire inversé et lexique
- **Pièce n°2** : Note de présentation non technique
- **Pièce n°3** : Dossier administratif (justificatif de maîtrise foncière)
- **Pièce n°4** : Etude d'impact du projet sur l'environnement, à laquelle sont joints les documents suivants :
 - **Pièce 4-1** : Résumé non technique de l'étude d'impact
 - **Pièce 4-2** : Etude naturaliste et Etude d'incidence Natura 2000 (ENVOL Environnement)
 - **Pièce 4-3** : Etude paysagère (Agence SILLAGE)
 - **Pièce 4-4** : Etude acoustique (DELHOM Acoustique)
 - **Pièce 4-5 : Bilan de la concertation**
- **Pièce n°5** :
 - **Pièce 5-1** : Etude de dangers
 - **Pièce 5-2** : Résumé non-technique de l'étude de dangers
- **Pièce n°6** : Dossier plans, comprenant :
 - Une carte de situation au 1/25 000ème
 - Un plan de l'installation au 1/2 500ème,
 - Un plan de masse des installations au 1/1000ème, pour lequel il est demandé, par la présente, une dérogation concernant l'échelle.

Table des matières

1.	Préambule	6
2.	Contexte énergétique	7
2.1.	Contexte énergétique national	7
2.2.	Contexte énergétique local	9
3.	Historique du projet.....	13
4.	Concertation et information dans le cadre du projet	16
4.1.	Avec les propriétaires-exploitants, la population et les élus.....	16
4.1.1.	Les propriétaires-exploitants	16
4.1.2.	Les élus	16
4.1.3.	La population.....	19
4.2.	Avec les services instructeurs.....	39
5.	Délibérations des parties prenantes.....	40
5.1.	Mairie de Benet	40
5.2.	Associations Foncières.....	44
5.2.1.	Association Foncière de Benet	44
5.2.2.	Association foncière de Lesson	45

Figures

Figure 1 : Les scénarios de mix de production électrique	8
Figure 2 : Comparaison de la production électrique par filière sur le territoire de la CCVSA	11
Figure 3 : Ratio Production / Consommation du département de la Vendée.....	11
Figure 4 : Comparaison de la production électrique par filière sur le département de la Vendée	12
Figure 5 : Bilan de la concertation commune mise en place depuis le début des projets de l'Épineraie et de la Croix Violette.....	15
Figure 6 : Extrait de la présentation du second comité de projet	18
Figure 7 : Photos de l'évènement « Génération Transition 2023 » avec les élèves du collège Marais Poitevin	20
Figure 8 : Photos de la distribution du bulletin d'information n°1 dans les boîtes aux lettres	21
Figure 9 : Bulletin d'information n°1 (pages 1, 2, 3 et 4).....	22
Figure 10 : Flyer d'information distribué en amont de la première exposition dans les commerces locaux	22

Figure 11 : Commerces locaux ayant reçus un paquet de flyers d'information	23
Figure 12 : Exposition n°1 le mardi 10 octobre 2023 de 19h30 à 21h30 à la salle des fêtes de Lesson à Benet	23
Figure 13 : Kakémonos de l'exposition n°1.....	24
Figure 14 : Exemples de mails reçus auxquels nous avons répondu	25
Figure 15 : Couverture du site internet de la ferme éolienne de l'Epineraie.....	26
Figure 16 : Extrait de la présentation de la réunion de concertation riveraine à Lesson.....	27
Figure 17 : Extrait de la présentation de la réunion de concertation riveraine à Lesson.....	27
Figure 18 : Bulletin d'information n°2 (pages 1 et 2).....	28
Figure 19 : Bulletin d'information n°2 (pages 3 et 4).....	29
Figure 20 : Photos des maquettes de l'exposition n°2	30
Figure 21 : Photo de l'exposition n°2	30
Figure 22 : Kakémonos de l'exposition n°2.....	31
Figure 23 : Photo de la réunion publique sur l'investissement citoyen	32
Figure 24 : Questionnaire proposé aux riverains.....	33
Figure 25 : Photos de la journée Génération Transition 2024.....	34
Figure 26 : Publication sur le site de la mairie de Benet	36
Figure 27 : Flyer d'information n°3 (pages 1 et 2).....	37
Figure 28 : Kakémonos de l'exposition n°3.....	38
Figure 29 : Délibération du Conseil Municipal de Benet du 4 mai 2023 concernant la réalisation d'étude faisabilité et la création d'un comité de suivi.....	40
Figure 30 : Délibération du Conseil Municipal de Benet du 13 mai 2024 concernant la signature de conventions chemins pour la ferme éolienne de l'Epineraie	41
Figure 31 : Délibération du Conseil Municipal de Benet du 13 mai 2024 concernant la signature de conventions chemins pour la ferme éolienne de la Croix Violette.....	42
Figure 32 : Extrait du procès-verbal du Conseil Municipal de Benet du 8 juillet 2024.....	43
Figure 33 : Délibération de l'Association Foncière de Benet du 29 janvier 2025 pour la signature d'une convention de servitudes pour la ferme éolienne de l'Epineraie	44
Figure 34 : Délibération de l'Association Foncière de Benet du 29 janvier 2025 pour la signature d'une convention de servitudes pour la ferme éolienne de la Croix Violette.....	45

Tableaux

Tableau 1 : Historique du projet	13
--	----

1. Préambule

Cette pièce, réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale, a pour objet de mettre en avant toutes les étapes et démarches relatives à la concertation d'un projet de parc éolien de 4 éoliennes sur la commune de Benet (Département de la Vendée).

Avant tout, il est important de savoir que les projets des fermes éoliennes de l'Épineraie (repowering) et de la Croix Violette (extension) ont été développés de manière conjointe, en raison de leur proximité immédiate, de leur inscription dans un même territoire et de leur logique de continuité avec les parcs existants.

La ferme éolienne de l'Épineraie constitue un projet de repowering du parc éolien de Benet 1, visant à remplacer les éoliennes actuellement en service par des machines de nouvelle génération, plus performantes, moins nombreuses et mieux intégrées. De son côté, la ferme éolienne de la Croix Violette s'inscrit dans une logique d'extension du parc éolien de Benet 2, situé juste à proximité immédiate de Benet 1. Ces deux nouveaux projets viennent compléter un ensemble éolien déjà implanté sur le territoire, en s'appuyant sur les retours d'expérience locaux et en tenant compte des spécificités environnementales, paysagères et humaines du site.

Dans cette dynamique commune, les actions de concertation ont été pensées et menées de manière coordonnée, afin d'assurer une information claire, cohérente et complète auprès des élus, des riverains, des services de l'État et de l'ensemble des parties prenantes.

Ce bilan rend compte de la démarche de concertation spécifique au projet de l'Épineraie, tout en reflétant des actions et des échanges largement coordonnés avec ceux menés dans le cadre du projet de la Croix Violette. Les deux projets ayant été développés conjointement, une grande partie des démarches de concertation ont ainsi été mutualisées ou conduites de manière parallèle.

Ce document rappelle le contexte énergétique local, puis présente l'historique du projet ainsi que tous les échanges que la société a pu avoir avec les propriétaires-exploitants, la population, les élus et les services instructeurs dans le cadre du développement de la Ferme éolienne de l'Épineraie.

Sont intégrés dans ce bilan de la concertation les avis fournis jusqu'au dépôt de la demande de complément du dossier de demande d'autorisation environnementale (mai 2025).

2. Contexte énergétique

2.1. Contexte énergétique national

La France est engagée dans une transition énergétique visant à décarboner son économie et à répondre aux défis climatiques. Cette ambition nécessite une transformation profonde du mix énergétique national, avec une part accrue d'énergies renouvelables et une modernisation des infrastructures existantes.

En 2025, le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) a estimé que la France devra investir environ 100 milliards d'euros d'ici 2040 pour renforcer et adapter son réseau électrique. Ces investissements sont essentiels pour répondre à la demande croissante en électricité, notamment due aux objectifs de réduction des énergies fossiles, au développement de nouveaux réacteurs nucléaires et à l'essor des technologies numériques gourmandes en énergie, telles que les centres de données. Plus de la moitié de ces investissements seront dédiés à l'intégration de sources d'énergie bas carbone et à la satisfaction de nouvelles demandes énergétiques.

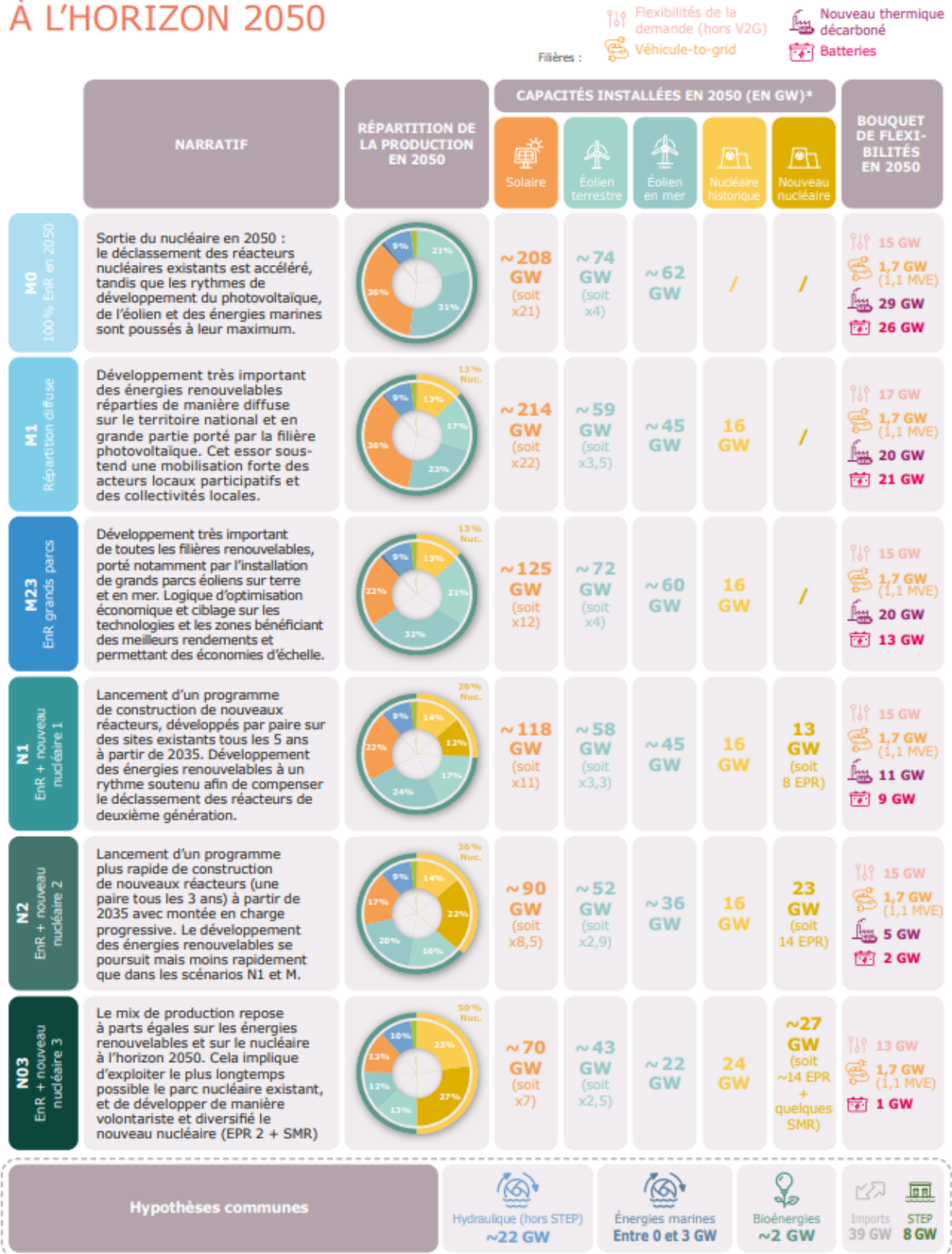
Pour anticiper les évolutions futures, RTE a élaboré plusieurs scénarii prospectifs pour le mix électrique français à l'horizon 2050, regroupés au sein de l'étude "Futurs énergétiques 2050".

Ces scénarii sont conçus pour éclairer les décisions politiques et industrielles, en tenant compte des impératifs de décarbonation, de sécurité d'approvisionnement et de compétitivité économique. Différentes combinaisons de sources d'électricité et trajectoires de consommation sont explorées :

- **M0** : Un mix reposant à 100% sur des énergies renouvelables, impliquant une sortie complète du nucléaire d'ici 2050.
- **M1** : Développement massif des énergies renouvelables réparties de manière diffuse sur le territoire, avec une part résiduelle de nucléaire.
- **M23** : Développement centralisé des énergies renouvelables autour de grands parcs, combiné à une part de nucléaire.
- **N1** : Relance modérée de la filière nucléaire avec construction de nouveaux réacteurs, tout en poursuivant le développement des énergies renouvelables.
- **N2** : Relance affirmée de la filière nucléaire avec un programme accéléré de construction de réacteurs, accompagné d'un développement soutenu des énergies renouvelables.
- **N03** : Mix équilibré composé à parts égales de nucléaire et d'énergies renouvelables en 2050.

Figure 1 : Les scénarios de mix de production électrique
(Source : RTE, Futurs énergétiques 2050, rapport complet, Février 2022)

LES SCÉNARIOS DE MIX DE PRODUCTION À L'HORIZON 2050



*Les quantités et parts d'énergie sont exprimées par rapport au scénario de consommation de référence.

Le scénario extrême le moins favorable à l'éolien (N03), est basé sur 50% d'énergies renouvelables, et 50% de nucléaire, qui correspond à la trajectoire industrielle maximale atteignable par la filière nucléaire à l'horizon 2050. Il faudrait dans ce scénario, 43 GW d'éolien terrestre à l'horizon 2050, sachant que la puissance installée fin 2024 était de 23,5 GW d'éolien terrestre.

D'après le scénario basé sur une production électrique 100% renouvelable, ce sont 74 GW d'éolien terrestres qui seraient nécessaires, soit plus de 3 fois la puissance installée fin 2024.

Dans ce contexte, le développement de projets éoliens s'inscrit comme un levier majeur pour diversifier le mix électrique, en favorisant l'électrification des usages, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer l'indépendance énergétique de la France.

C'est pourquoi une démarche de concertation autour de ces projets est essentielle pour assurer leur acceptabilité sociale, intégrer les préoccupations locales et optimiser leur intégration dans les territoires.

2.2. Contexte énergétique local

Les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) visent à améliorer la planification territoriale du développement de toutes les énergies renouvelables en fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs aux horizons 2030 et 2050 pour chaque filière. Le SRADDET des Pays de la Loire, adopté par le Conseil Régional en décembre 2021 puis approuvé par le préfet de région le 7 février 2022, définit des objectifs chiffrés de la production éolienne terrestre aux horizons 2026, 2030 et 2050 :

	Année de référence*	Objectifs prévisionnels					
Production d'EnR (GWh) énergie primaire valorisée	2012	2021	2026	2030	2050	Part dans le mix énergétique en 2050 (en %)	Evolution 2021-2050 (multiplié par ...)
Eolien terrestre	884	2 942	4 085	4 500	6 000	12,9	2
Eolien marin	0	1 700	3 600	3 600	11 800	25,3	6,9

Avec une production de 2 757 GWh au 30 juin 2024 sur les 12 mois glissants par les installations éoliennes terrestres en Pays de la Loire (source : *Registre national des installations de production et de stockage en Pays de la Loire au 30/06/2024*), l'objectif 2026 d'éolien terrestre n'est pas encore atteint et il faudrait augmenter la production d'électricité d'origine éolienne terrestre de 32,5% en deux ans pour l'atteindre.

Au 31/12/2024, la puissance éolienne terrestre installée est de 1 407 MW selon le site statistiques développement durable.

Afin d'atteindre l'objectif 2030 du SRADDET des Pays de la Loire, il faudrait aujourd'hui développer une production supplémentaire de 1743 GWh en 6 ans (par rapport à 2024), soit 290,5 GWh/an. Avec une puissance comprise entre 17,7 MW et 21,3 MW et une production annuelle estimée de 37 GWh, la Ferme éolienne de l'Épineraie permettrait de remplacer le parc éolien de Benet 1 et ses 24,5 GWh de production annuelle.

L'exploitation de la Ferme éolienne de l'Épineraie permettrait d'augmenter d'environ 12,5 GWh annuellement la production du parc éolien de Benet 1, ce qui permettrait d'atteindre 4,3% des objectifs de production annuelle supplémentaire du SRADDET des Pays de la Loire, tout en passant de 5 éoliennes à 4 éoliennes.

De son côté, avec une puissance comprise entre 15,6 MW et 17,1 MW et une production annuelle estimée de 34,5 GWh, la Ferme éolienne de la Croix Violette viendrait renforcer les objectifs régionaux de production annuelle supplémentaire de 11,9% en ajoutant 4 éoliennes à un parc existant.

Ainsi, l'exploitation des projets de l'Épineraie et de la Croix Violette permettrait de couvrir environ 16,2 % des objectifs régionaux de production annuelle supplémentaire (s'élevant à 290,5 GWh/an), soit près d'un sixième des besoins du territoire, avec l'ajout de seulement trois éoliennes (quatre éoliennes par projet, en retirant les cinq éoliennes du parc éolien de Benet 1).

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (CCVSA) est un territoire situé au sud du département de la Vendée, regroupant 15 communes, dont Benet, et comptant environ 16 600 habitants.

Engagée dans une dynamique de développement durable, la communauté de communes Vendée Sèvre Autise a initié, avec les communautés de communes Pays de Fontenay-Vendée et Pays de la Châtaigneraie, l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur le Sud-Est Vendée, tenant lieu de Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Ce document stratégique vise à définir les orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les 20 prochaines années, en intégrant les enjeux de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Dans ce cadre, le développement des énergies renouvelables, et notamment de l'énergie éolienne, est envisagé comme un levier essentiel pour diversifier le mix énergétique local et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, le territoire de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise connaît bien le motif éolien avec notamment 7 parcs en exploitation sur le territoire de la communauté de communes, dont 3 sur la commune de Benet. Malgré le faible nombre de site au sein du territoire de la Communauté de Communes, l'éolien représente 86% de la puissance installée et 86% de la production d'énergie renouvelable du territoire (près de 172 GWh).

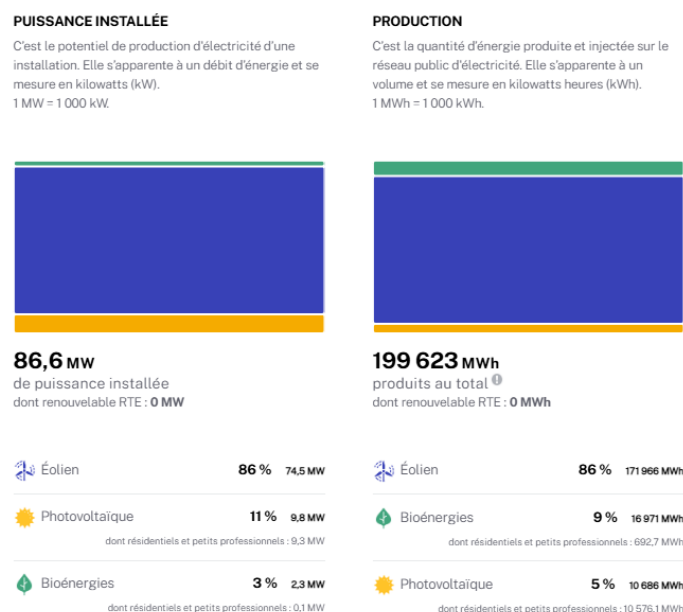


Figure 2 : Comparaison de la production électrique par filière sur le territoire de la CCVSA

Bien que le ratio production/consommation soit avantageux sur la communauté de communes, notamment grâce à la prédominance de la production d'électricité d'origine éolienne terrestre, il est à noter qu'elle fait partie du département de la Vendée, dont le ratio production/consommation est moins bon. En effet, le département de la Vendée consomme près de 4 fois ce qu'il produit sur l'ensemble de son territoire et chaque territoire doit mettre en valeur ses atouts pour atteindre les objectifs nationaux :

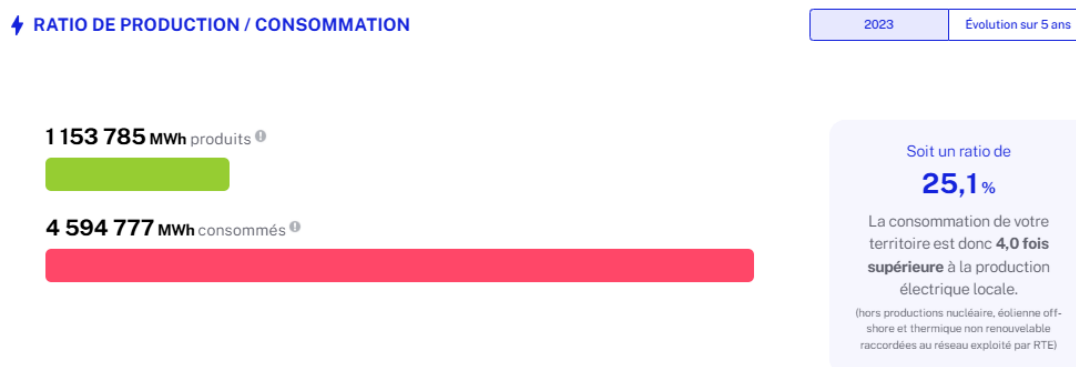


Figure 3 : Ratio Production / Consommation du département de la Vendée

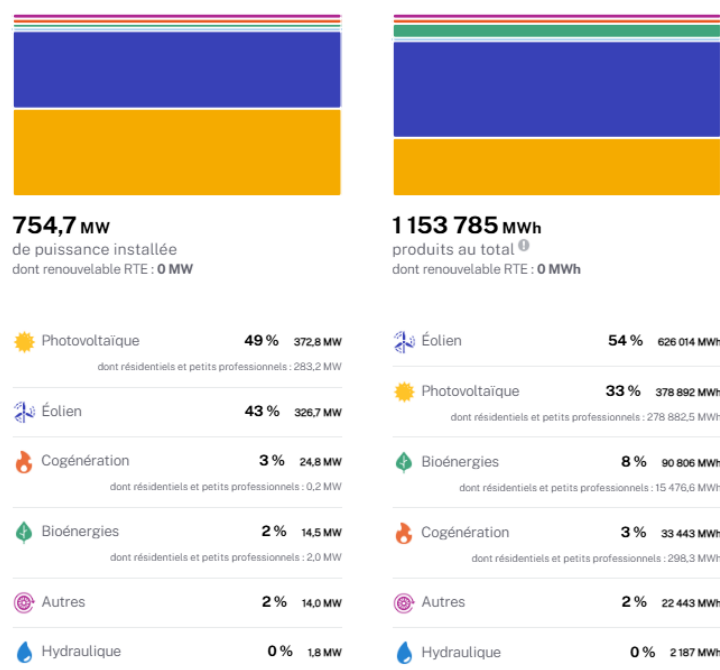


Figure 4 : Comparaison de la production électrique par filière sur le département de la Vendée

Ainsi, plusieurs projets éoliens sont en cours d'étude ou de réalisation sur le territoire de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise, ces projets pourraient donc venir renforcer les objectifs régionaux et nationaux. C'est le cas de la ferme éolienne de l'Epinaie, initiée en 2019, qui a suivi un processus rigoureux incluant une étude de l'adhésion foncière, des études environnementales approfondies et une concertation avec la commune de Benet et ses habitants.

Un comité de suivi a par ailleurs été mis en place pour associer les élus au développement du projet. Cette démarche participative vise à assurer une intégration harmonieuse des installations éoliennes dans le paysage et dans l'environnement tout en répondant aux préoccupations locales. Ce comité a également permis de définir avec la commune les besoins en informations des riverains via permanences de présentation de projet, une réunion publique et la distribution de livret d'information.

Ce projet a abouti au dépôt d'une demande d'autorisation environnementale en septembre 2024.

3. Historique du projet

Les dates clés retraçant l’historique du développement du projet sont reprises dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Historique du projet

Date	Évènement
2003	Premiers contacts avec la mairie de Benet pour le développement du premier parc de la commune.
2007	Construction du parc éolien de Benet.
2011	Premières discussions avec la mairie de Benet pour le développement d’un second parc éolien par Volkswind sur la commune.
2019	Construction et inauguration du parc éolien de Benet 2.
Fin 2019	Discussions avec la mairie de Benet pour le développement d’une extension géographique des parcs éoliens par Volkswind sur la commune ainsi que du renouvellement du parc éolien de Benet.
Jusqu’à fin 2021	Signature des accords fonciers avec les propriétaires et exploitants des terrains concernés.
Août 2022	Lancement des études environnementales puis des études paysagères et acoustiques.
Février 2023	Installation d’un mât de mesures sur la commune de Saint-Pompain pour relever l’activité chiroptérologique (chauves-souris) du site.
Mars 2023	Réalisation d’une campagne acoustique (pose de sonomètres chez des riverains proches du projet) et d’une campagne photo pour les photomontages.
Avril 2023	Délibération favorable du Conseil Municipal de Benet pour : • La réalisation des études de faisabilité pour les deux projets ; • La création d’un comité de suivi.
Mai 2023	Opération Génération Transitions sur le parc éolien de Benet 2 avec les élèves du Collège Marais Poitevin de Benet.
Depuis juillet 2023	Réunions régulières du comité de suivi : 9 comités de suivi jusqu’au dépôt du projet en préfecture.
Septembre 2023	Distribution d’un bulletin d’information sur les communes de Benet, Saint-Pompain et Villiers-en-Plaine.

Octobre 2023	Expositions sur les projets de renouvellement et d'extension géographique à Benet ; Création d'un site internet.
Fin octobre 2023	Réception de l'état initial de l'étude environnementale pour définir les implantations des deux projets.
Décembre 2023	Organisation d'une réunion avec les riverains de Lesson afin de présenter une première hypothèse d'implantation et recueillir leurs avis et observations en amont du travail de finalisation du projet. Tenue du premier comité de projet réunissant les communes et communautés de communes situées dans un rayon de 6 km autour du site, pour une présentation du projet en phase de définition et un premier échange sur les enjeux territoriaux.
Février 2024	Validation de l'implantation des éoliennes en comité de projet.
Mai 2024	Distribution d'un second bulletin d'information ; Exposition suivie d'une réunion publique sur le financement citoyen et/ou participatif à Benet. Délibération favorable de la commune de Benet pour la signature de convention chemins et de conventions de servitudes pour les projets de l'Epinaie et de la Croix Violette.
Fin mai 2024	Opération Génération Transitions sur le parc éolien de Benet 2 avec les élèves du Collège Marais Poitevin de Benet.
Juin 2024	Second comité de projet avec les communes présentes dans un rayon de 6km au projet.
Juillet 2024	Envoi du Résumé Non Technique aux mairies dans un rayon de 6km au projet. Délibération de la commune de Benet pour la création d'une zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) dédiée à l'éolien, couvrant les projets existants et en cours développés notamment par la société Volkswind France.
Septembre 2024	Dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture.
Novembre 2024	Demande de compléments de la part de la préfecture.
Janvier 2025	Délibération favorable de l'Association Foncière de Benet pour la signature de conventions de servitudes pour les projets de l'Epinaie et de la Croix Violette
Mars 2025	Délibération favorable de l'Association Foncière de Lesson pour la signature d'une convention de servitudes pour le projet de la Croix Violette

Mai 2025	Dépôt de la version consolidée du projet suite à la demande de compléments.
Mai 2025	Opération Génération Transition avec les élèves des lycées Bel-Air et François Rabelais de Fontenay-le-Comte. Organisation d'une exposition pour tenir informés les riverains des modifications des projets à la suite des demandes de compléments

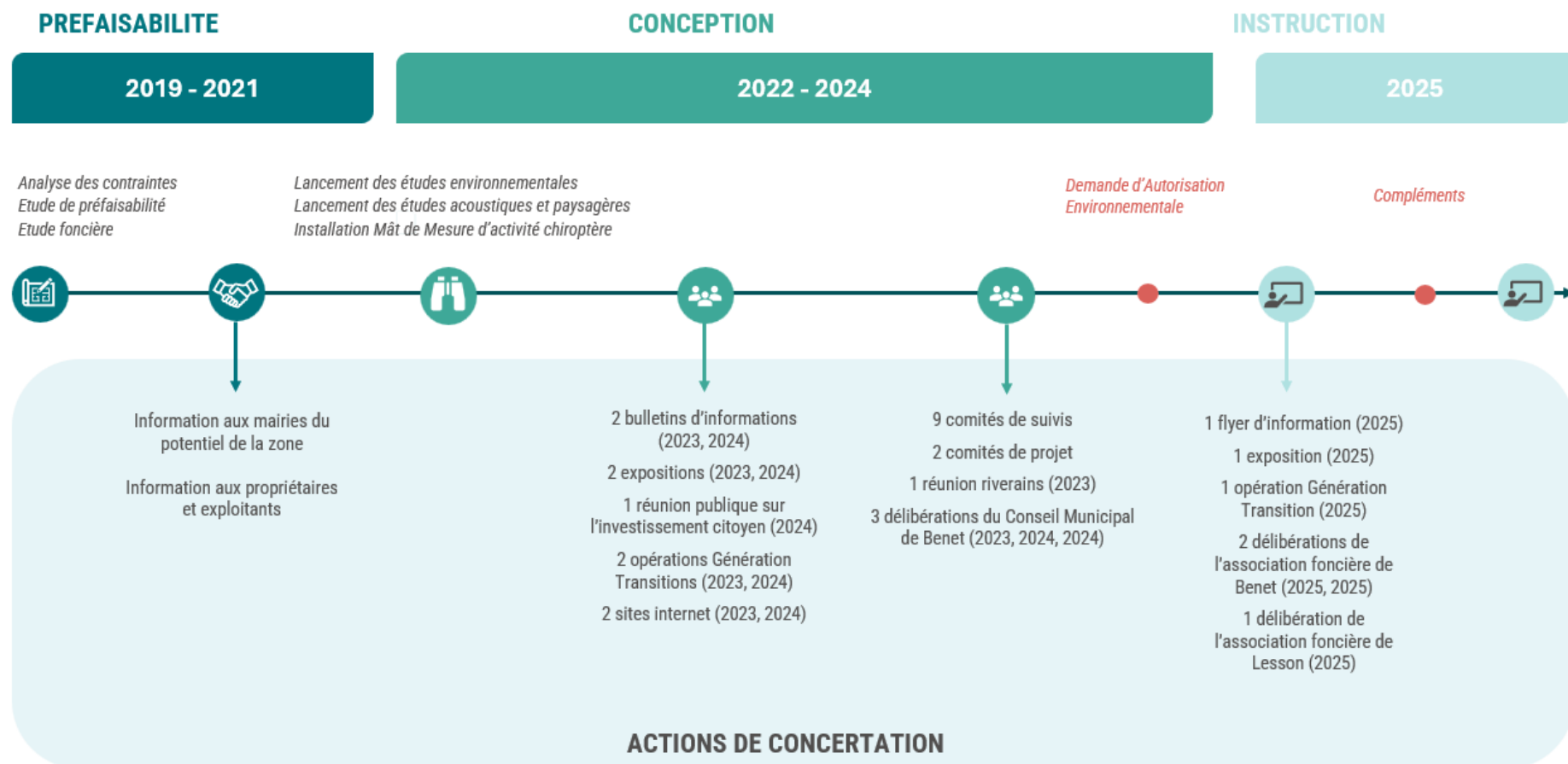


Figure 5 : Bilan de la concertation commune mise en place depuis le début des projets de l'Épinerie et de la Croix Violette

4. Concertation et information dans le cadre du projet

4.1. Avec les propriétaires-exploitants, la population et les élus

4.1.1. Les propriétaires-exploitants

Une étude foncière a été lancée sur la zone fin 2019, durant laquelle les fermiers et propriétaires concernés ont été contactés et consultés.

Leur adhésion au projet a permis la poursuite du projet avec le lancement des différentes études sur leurs parcelles. La zone de projet se compose majoritairement de parcelles qui appartiennent aux riverains du projet. En effet, les habitants des hameaux tout autour de la zone étudiée sont partenaires du projet, ce qui témoigne d'une volonté locale de développer un projet éolien sur ce secteur.

Des accords sous seing privés ont été conclus entre la société et les propriétaires exploitants de la zone, et seront réitérés par acte authentique devant notaire, pour les parcelles concernées par un aménagement, une fois le projet autorisé.

Une redevance ou indemnité est prévue pour les propriétaires et/ou exploitants des parcelles concernées par un aménagement durant toute la durée de vie du parc. Les dégâts aux cultures occasionnés en phase chantier, comme en phase d'exploitation du parc, sont également indemnisés sur la base du barème de la Chambre d'Agriculture.

Ainsi, l'emplacement des éoliennes et des aménagements finalement retenus, répondent aux enjeux environnementaux, techniques, et paysagers de la zone, mais ont aussi été choisis de manière à respecter les accords avec les propriétaires et exploitants de la zone.

4.1.2. Les élus

La commune de Benet et Volkswind sont en contact depuis 2003 et le premier projet de parc éolien sur la commune aujourd'hui construit : le parc éolien de Benet 1. En plus d'avoir construit un deuxième parc en 2019, la société a implanté son centre de maintenance à Benet, au plus près des éoliennes.

Les discussions quant à la création d'un nouveau parc éolien sur la commune ont débuté en 2019, au moment de la construction du parc éolien de Benet 2.

■ Comité de suivi

Fin 2019, avant de rencontrer les propriétaires et exploitants de la zone pour connaître leur position sur un nouveau projet éolien, la société est allée à la rencontre du Conseil Municipal de Benet pour présenter officiellement cette nouvelle possibilité de projet, et avons notamment évoqué la création d'un comité de suivi. Cette première prise de contact a permis de créer naturellement un comité de suivi par le biais d'une délibération de la commune en juillet 2023 à la suite du lancement en études du projet à l'été 2022. Ce comité de suivi est composé de plusieurs membres du Conseil Municipal, notamment Madame le Maire, Madame la Maire-déléguée de Lesson et l'Adjointe à l'Environnement de la commune. Entre juillet 2023 et mai 2024, le comité de suivi s'est réuni à intervalle régulier

pour présenter l'avancement du projet et échanger aussi bien sur les caractéristiques du projet éolien, que sur les moyens de communiquer les informations aux habitants, ou encore sur les mesures d'accompagnement qui pourraient être mises en place.

En effet, même si l'objectif principal du projet éolien est la production d'électricité, le pétitionnaire souhaite s'inscrire pleinement dans le cadre de la transition énergétique en proposant des mesures visant la sobriété énergétique, la mobilité verte, etc.

Ci-après, voici toutes les dates auxquelles le comité de suivi s'est réuni en présentiel, sauf contre-indication, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Benet :

- N°1 : 12 juillet 2023
- N°2 : 25 septembre 2023
- N°3 : 23 novembre 2023
- N°4 : 6 décembre 2023 (en distanciel)
- N°5 : 17 janvier 2024
- N°6 : 19 février 2024
- N°7 : 18 mars 2024
- N°8 : 18 avril 2024
- N°9 : 15 mai 2024
- N°10 : 31 mai 2024

Ces comités de suivi ont notamment permis de planifier et de s'accorder sur la communication avec les habitants et de créer un projet en accord avec les attentes et les besoins du territoire.

Avant le dépôt définitif des projets en préfecture, une présentation aux adjoints de la commune de Benet a eu lieu le lundi 9 septembre 2024.

A la suite de cette présentation, les dossiers de la ferme éolienne de l'Épineraie et de la ferme éolienne de la Croix Violette ont été déposés en préfecture, respectivement le 12 septembre 2024 et le 17 septembre 2024.

Le 19 septembre 2024, à la suite des dépôts des projets en préfecture, une présentation devant le Conseil Municipal de Benet a eu lieu pour présenter les deux projets et les prochaines actions prévues.

■ Comité de projet

En plus de ces comités de suivi spécifiques à la commune de Benet, deux comités de projet invitant les communes et communautés de communes alentours dans un rayon de 6 km ont eu lieu. L'objectif de ces comités de projet était de présenter de façon générale les projets de la ferme éolienne de l'Épineraie et de la Croix Violette.

La liste non-exhaustive des sujets abordés est la suivante : implantations, modèles, enjeux, impacts, mesures, etc.

Le premier comité de projet s'est déroulé le 14 décembre 2023 en distanciel. Seules les communes de Benet et Villiers-en-Plaine étaient présentes, sur les 20 communes invitées et aucun établissement public de coopération intercommunale n'était présent sur les trois invités.

Le second comité de projet s'est déroulé le 11 juin 2024 en distanciel également. Seule la commune de Villiers-en-Plaine était présente et la communauté d'agglomération du Niortais était le seul établissement public de coopération intercommunale présent. La présentation projetée lors de ce second comité de projet est d'ailleurs accessible à tous depuis les sites internet des deux projets de l'Epinaie et de la Croix Violette.

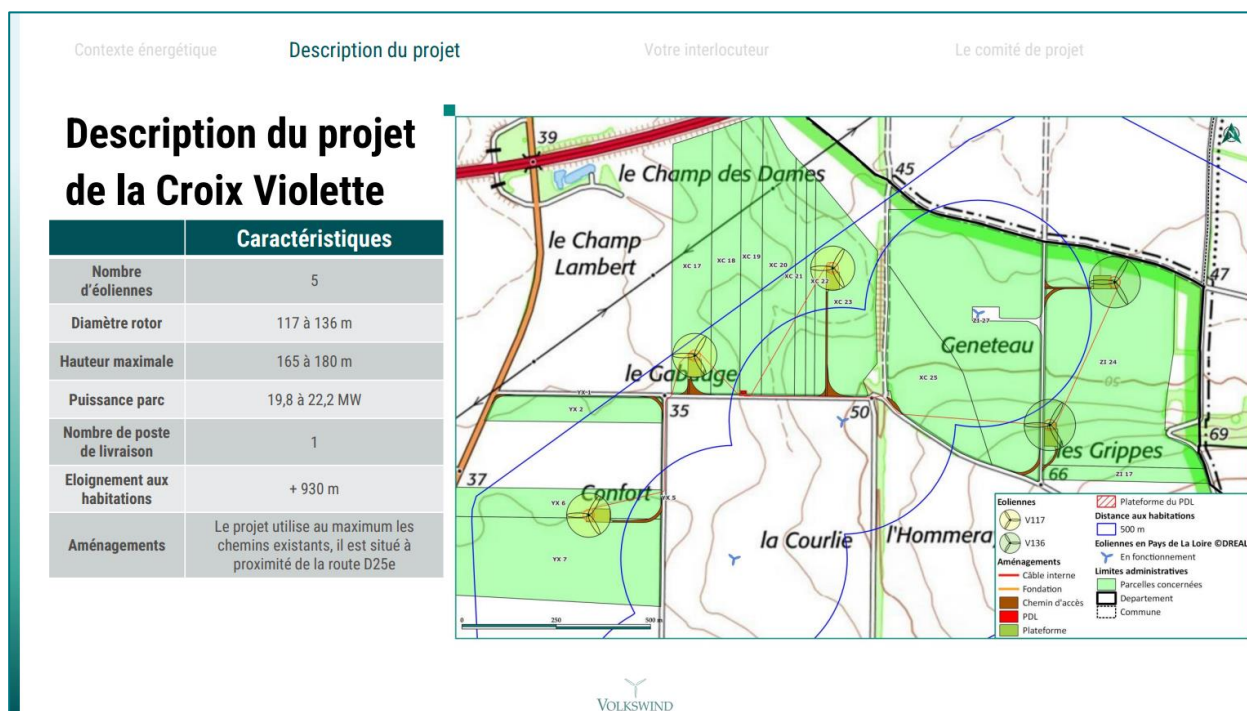


Figure 6 : Extrait de la présentation du second comité de projet

■ Convention Chemins

À la suite des nombreux échanges avec la mairie de Benet dans le cadre du comité de suivi, le Conseil Municipal de Benet était amené à délibérer sur la signature d'une convention relative à l'utilisation des voiries avec la société Volkswind pour les voies communales, les chemins ruraux ainsi que les parcelles cadastrées appartenant à la commune pour les deux projets de l'Epinaie et de la Croix Violette.

Le 13 mai 2024, le Conseil Municipal a délibéré favorablement à la signature des conventions chemins avec Volkswind et plus particulièrement les fermes éoliennes de l'Epinaie et de la Croix Violette, démontrant à nouveau le soutien de la mairie pour ces deux projets. Les différentes conventions chemins ont été signées le 2 juillet 2024.

■ Sortie Pédagogique

A la suite des nombreux échanges avec la mairie de Benet dans le cadre du comité de projet, une sortie pédagogique, présentée par le bureau d'études environnementales en charge du projet, ENVOL Environnement, a été réalisée avec les membres du comité de projet.

Cette sortie s'est déroulée le vendredi 17 mai 2024 de 9h à 12h. Elle a débuté par une présentation du bureau d'études sur leurs méthodologie de terrain et d'analyse, les protocoles spécifiques au territoire de Benet et utilisés pour ce projet. Pour chaque taxon (flore, zones humides, avifaune, chiroptère, mammifères, entomofaune, etc.), les résultats des études pour les projets de Benet ont été exposés. A la suite de cette présentation d'environ une heure, les participants se sont ensuite rendus sur le terrain pour prendre connaissance et utiliser le matériel d'observation des oiseaux et se rendre compte de l'expertise des écologues, notamment sur la reconnaissance des oiseaux en vols ou simplement par leur chant.

4.1.3. La population

Durant le développement des fermes éoliennes de l'Epinaie et de la Croix Violette, plusieurs outils de communication ont été utilisés dans le but d'informer et d'échanger avec la population.

■ Accords sonomètres

En février 2023, plusieurs membres de la société Volkswind se sont rendus dans les hameaux proches du projet pour aller à la rencontre des riverains, discuter du projet et connaître la position des riverains sur l'installation de sonomètres dans leur jardin. Finalement, une quinzaine d'habitants répartis autour de la zone d'études ont accepté de voir un sonomètre installé dans leur jardin. Cette journée a été l'occasion de répondre aux premières questions des riverains et d'observer l'acceptabilité locale.

■ Génération Transition 2023

« Génération Transition » est un rendez-vous annuel organisé par France Renouvelables (anciennement France Energie Eolienne) dédié aux collégiens et lycéens pour permettre à plus de 8000 élèves de découvrir partout en France les coulisses de l'éolien et du photovoltaïque. Cet évènement pédagogique unique a pour ambition de faire comprendre aux jeunes générations les enjeux de la transition énergétique mais aussi de découvrir de nouveaux métiers d'avenir, grâce à des visites au pied des éoliennes et des parcs solaires organisées sur 150 sites partout en France.

Sur la commune de Benet, Volkswind a choisi de participer à cette journée découverte durant 3 années de suite en proposant l'ouverture du parc éolien de Benet 2 aux collégiens et lycéens du secteur. Pour l'année 2023, le collège Marais Poitevin de Benet a répondu favorablement à cet évènement, qui s'est déroulé toute la journée le 4 mai 2023 au pied de l'éolienne E03.

Cet évènement a notamment permis, au-delà de la présentation du fonctionnement d'une éolienne, de la construction d'un parc, des études nécessaires au développement d'un parc éolien, de l'intérêt des énergies renouvelables et des métiers du secteur, de présenter les nouveaux projets sur la commune aux collégiens et enseignants attentifs.



Figure 7 : Photos de l'évènement « Génération Transition 2023 » avec les élèves du collège Marais Poitevin

■ Bulletin d'information n°1

En septembre 2023, un premier bulletin d'information, format livret (A3 plié en deux) pour informer la population du lancement en études d'un nouveau projet éolien sur la commune de Benet et, initialement, les deux communes voisines de Saint-Pompain et Villiers-en-Plaine dans le département limitrophe des Deux-Sèvres, ainsi que sur le remplacement du parc éolien historique de Benet.

Au sein de ce bulletin d'information, nous avons également invité les riverains à venir s'informer directement auprès du porteur de projet à deux expositions sur des horaires, semaines et lieux différents pour permettre au plus grand nombre d'y participer :

- Le mercredi 4 octobre 2023, de 17h à 20h à la Grande Halle de Benet
- Le mardi 10 octobre 2023, de 19h30 à 21h30 à la salle des fêtes de Lesson à Benet.

En plus d'avoir réalisé la distribution dans toutes les boîtes aux lettres des habitations sur les communes de Benet, Saint-Pompain et Villiers-en-Plaine, des flyers au format A5 invitant les habitants aux expositions ont été laissés au sein de plusieurs commerces fréquentés sur la commune.

La campagne de distribution s'est déroulée la semaine du 25 septembre 2023, soit la semaine précédant la première exposition.

De nombreuses personnes se sont réunies lors de ces deux expositions, témoignant de la bonne communication en amont et de l'intérêt local pour ce projet.



Figure 8 : Photos de la distribution du bulletin d'information n°1 dans les boîtes aux lettres

Bulletin d'information 
Productions d'électricité solaire
Projet de renouvellement - extension du parc éolien de Benet 1
Excellence environnementale & Énergie locale

Edito

Cela fait désormais 20 ans que Volkswind France et la mairie de Benet collaborent sur le développement de l'énergie éolienne sur la commune. En effet, le premier parc "Benet 1" a été initié en 2003 et construit en 2007, plus le parc de "Benet 2", initié en 2011, a été construit en 2019.

Aujourd'hui, le premier parc arrive sur ses dernières années d'exploitation avant son démantèlement, la durée de vie d'une éolienne étant comprise entre 20 et 25 années.

C'est dans ce contexte que Volkswind France évalue désormais la faisabilité du renouvellement de son premier parc éolien à Benet. Cette démarche permettra de remplacer les anciennes turbines par des modèles plus récents et plus efficaces.

La plus grande taille et puissance de ces éoliennes de nouvelle génération nécessitent de les espacer d'avantage et permet ainsi d'atteindre une plus grande production avec moins d'éoliennes.

La zone d'étude correspond à l'emprise du parc actuel de "Benet 1" et s'étend sur les communes voisines de Villers-en-Picardie et Saint-Pompeur (visible sur la carte au verso).

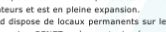
Conscient de la nécessité de poursuivre le développement des énergies renouvelables, le Conseil Municipal a soutenu notre démarche en délibérant favorablement en avril 2023 à la réalisation d'études de faisabilité pour l'implantation d'éoliennes sur la commune. Depuis cette délibération un comité de projet a été mis en place permettant une concertation régulière avec la municipalité.



La société

La société VOLKSWIND France est présente sur le territoire français depuis 2001. Elle emploie actuellement plus de 100 collaborateurs et est en pleine expansion.

Volkswind dispose de locaux permanents sur le territoire de la commune de BENET où sont basés une dizaine de collaborateurs en charge principalement de la maintenance et de l'entretien des parcs éoliens.





L'énergie éolienne

L'énergie éolienne a un bilan carbone positif, est réversible et s'adapte. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 0,063€/kWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales EPR).

L'énergie éolienne a couvert 8,6% de la consommation électrique nationale en 2022. (source : Bilan électrique 2022 RTE)

Nicolas BECHET Estelle MARCHAND Antoine BORE
 Chargé de développement Chef de projets Chargé d'études
 07.85.51.79.71 05.55.48.38.97 05.55.48.38.97

Présentation du projet

- Se situe en lieu et place du **parc éolien de Benet 1** et en extensions du **parc éolien de Benet 2** sur Benet, Saint-Pompain et Villiers-en-Plaine, parcs pour lesquels nous disposons de 4 à 16 ans de retour d'expérience en matière de suivi environnemental.
- Est vaste et permet un éloignement aux habitations, **au-delà du minimum réglementaire de 500 mètres**.
- Est située en partie en **zone favorable du Schéma Régional Éolien (SRE - 2013)** des Pays-de-la-loire, à savor sur la commune de Benet.
- Est localisée au cœur d'une zone de **grandes cultures**, en retrait des boisements et à proximité de l'autoroute A83.

Pour un projet de 8 éoliennes de 4,2 MW chacune, c'est

21 000
Foyers alimentés
sans émission polluante
 (chauffage incl.) selon la consommation annuelle moyenne CRE 2018

329
Emplois créés
 en Équivalent Temps Plein : 8 l'échelle nationale, dont 99 en Charente-Maritime l'année de la construction.
 Plus environ 5 emplois ETP sur le département chaque année d'exploitation.
 Source : Outil TETE (ADEME)

30 000 T
Tonnes de CO₂ évitées
 chaque année (300g/KWh) soit l'équivalent des émissions annuelles moyennes de 20 000 voitures neuves.
 Source : INSEE

6 600 000 €
Pour les entreprises locales
 (hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...)

350 000 €
de retombées fiscales
 par an estimées pour les collectivités locales

Les différentes études menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Les étapes du projet

- 2021-2022**
 - Préféabilité
 - Analyse des contraintes
 - Information aux maires du potentiel de la zone
 - Études de préafféabilité
- 2023-2024**
 - Conception du projet
 - Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
 - Compilation des résultats
- 2024-2028**
 - Instruction du projet
 - Demande d'Autorisation Environnementale
 - Enquête Publique
- Construction 2028-2030**
- 2030-2055**
 - Exploitation (20 à 40 ans)
 - Production électrique
 - Maintenance
 - Visite du parc pour le public
 - Mesures de réception acoustique
- 2056 ou +**
 - Démantèlement
 - Garanties financières obligatoires par doléance, selon le décret du 10 décembre 2021
 - Remise en état du site

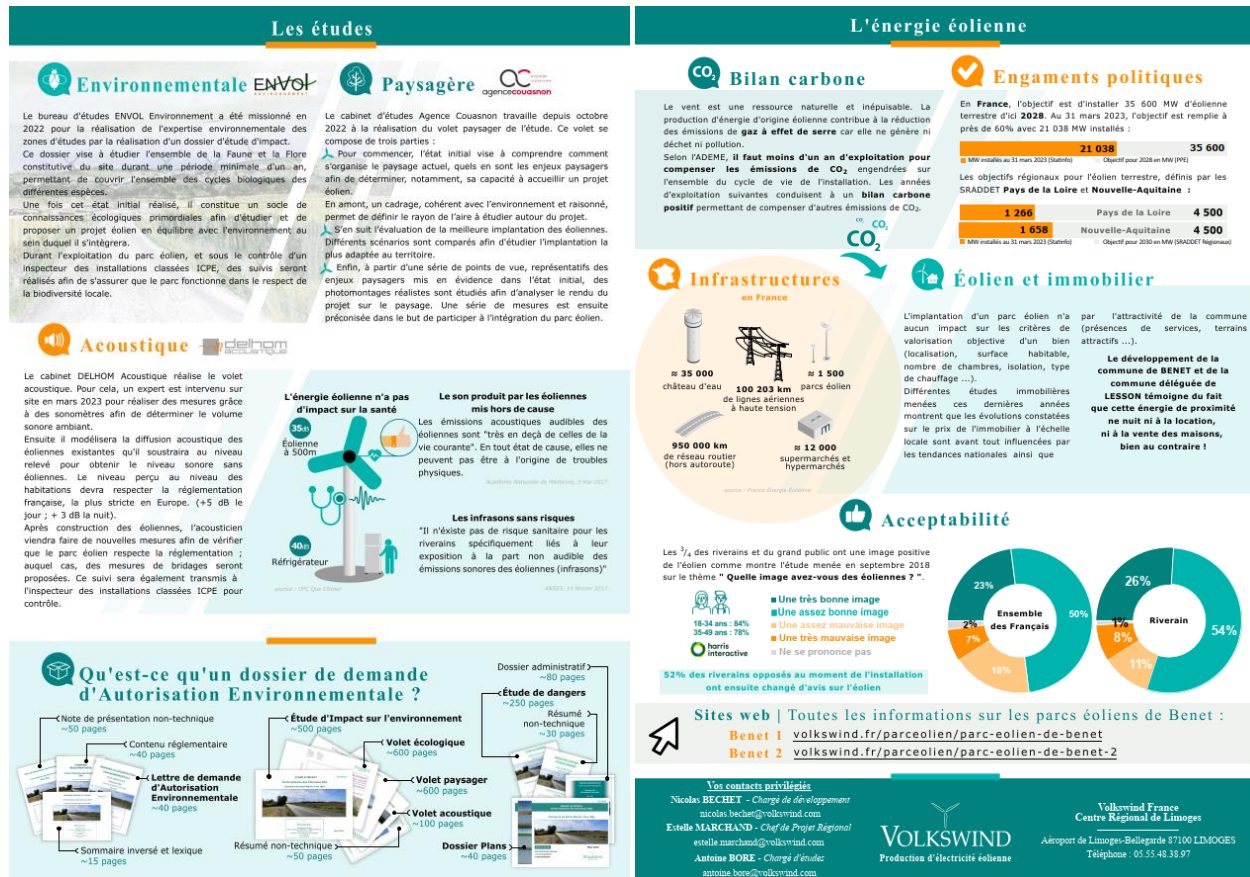
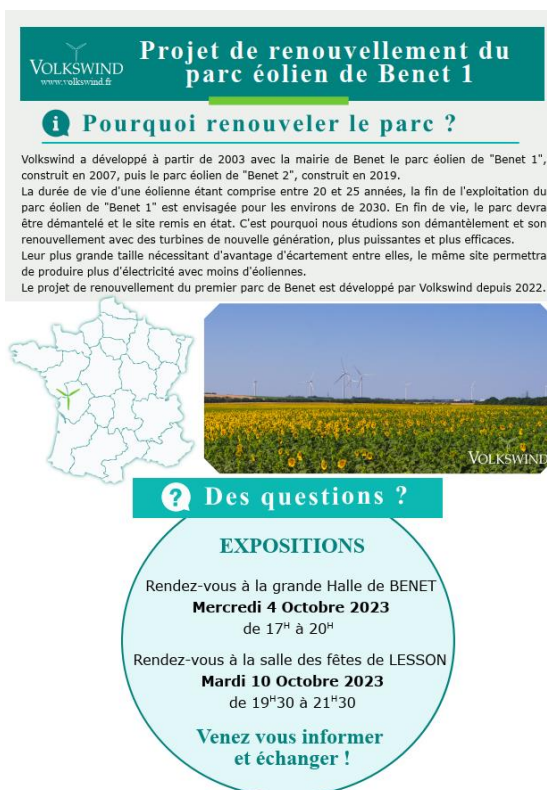


Figure 9 : Bulletin d'information n°1 (pages 1, 2, 3 et 4)



Investir dans le projet

En collaboration avec la mairie de Benet et dans le cadre du comité de projet se réunissant régulièrement, Volkswind souhaite inclure les habitants directement dans le financement du projet de renouvellement du parc éolien de "Benet 1". Plusieurs solutions sont possibles telles que le financement participatif (investissement à un taux préférentiel), l'investissement citoyen (ouverture au capital de la société de projet), etc. Plus d'informations sur les possibilités d'investissement seront communiquées lors des expositions (dates et lieux au recto). N'hésitez pas à nous informer des solutions qui vous conviendraient le plus par mail ou par courrier, aux adresses ci-dessous.

Financement participatif déjà réalisé par Volkswind dans les Deux-Sèvres
www.leadosphere.com/les-projets/projet-de-ferme-eolienne-du-patis-aux-chevaux-dans

Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom :
Adresse :
Tél / mail :
Vos remarques / questions :

Vous pouvez nous les transmettre
par courrier
Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde - 87100 LIMOGES
ou par email
nicolas.bechet@volkswind.com

Figure 10 : Flyer d'information distribué en amont de la première exposition dans les commerces locaux

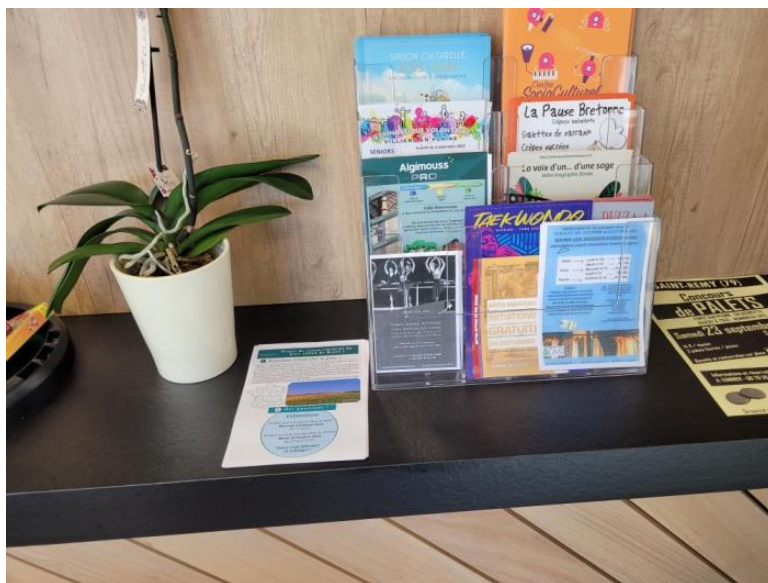


Figure 11 : Commerces locaux ayant reçu un paquet de flyers d'information

■ Expositions 2023

À la suite de ce bulletin d'information et de ce flyer, les expositions se sont déroulées aux dates, horaires et lieux suivants :

- A la grande Halle de Benet, le mercredi 4 octobre 2023 de 17h à 20h ;
- A la salle des fêtes de Lesson, le mardi 10 octobre 2023 de 19h30 à 21h30.

Ces expositions avaient pour but de présenter le déroulement des études menées pour la constitution de l'étude d'impact, le déroulement du démantèlement et du repowering (renouvellement) d'un parc éolien, ainsi que certains partenariats possibles entre le porteur de projet et la population locale. Elle a également été l'occasion de répondre à différentes questions intéressant les riverains et de présenter la société Volkswind et ses méthodes de travail aux habitants ne connaissant pas déjà la société.



Figure 12 : Exposition n°1 le mardi 10 octobre 2023 de 19h30 à 21h30 à la salle des fêtes de Lesson à Benet

L'exposition aux deux dates s'est bien déroulée, avec une belle mobilisation des riverains pour en apprendre un peu plus sur le projet. L'exposition à la Grande Halle de Benet s'est révélée plutôt positive pour les riverains, qui, pour la plupart, n'ont pas émis d'objection farouche au projet mais ont apportés des idées pour les mesures d'accompagnement, en évoquant d'ores et déjà l'intérêt de quelques citoyens pour investir dans le projet.

La deuxième exposition a, en revanche, réuni plus de personnes opposées au projet qui ont émis des réserves.



Figure 13 : Kakémonos de l'exposition n°1

Nous avons également reçu plusieurs courriels de riverains n'ayant pas pu participer aux deux réunions mais qui ont souhaité nous contacter pour donner leur opinion, des idées de mesures d'accompagnements, etc. Ci-après sont recensés plusieurs mails reçus. Pour chacun de ces mails, une réponse a été transmise.

De : [redacted]
 Envoyé : vendredi 29 septembre 2023 17:23
 À : Nicolas Bechet <Nicolas.Bechet@volkswind.com>
 Objet : Projet extension éolien Benet/St Pompain/Villiers en Plaine

Bonjour,
 Je suis domiciliée à Monzais, lieu dit à quelques centaines de mètres de Champbertrand, commune de Villiers en Plaine.
 Entre Villiers et Champbertrand (4km) nous avons déjà:
 -la départementale 744, très empruntée (voitures, camions, engins agricoles...) qui dessert une grosse partie du Nord du département,
 -l'autoroute qui passe sous la 744.

Cependant, je suis plutôt pour l'éolien. Et au bout du compte il faut savoir ce que l'on veut, en matière de transition énergétique.

Puisque ce secteur est prisé en terme d'aménagement, et que l'écologie est un argument majeur, je vous interpelle, Mr le Chargé de Développement:

Votre société VOLKSWIND pourrait étudier, dans le volet paysager, une VOIE CYCLABLE entre Champbertrand et Villiers. Même partielle.
 Relier nos 2 villages par une voie douce!
 Ainsi, "notre capacité à accueillir un projet éolien" serait prise en compte.

Merci pour votre attention.

De : [redacted]
 Envoyé : vendredi 6 octobre 2023 18:39
 À : Nicolas Bechet <Nicolas.Bechet@volkswind.com>; mairie-benet <mairie-benet@wanadoo.fr>; accueil@mairie-benet.fr <accueil@mairie-benet.fr>
 Objet : Avis éoliennes

Bonjour,

Je ne pourrai pas assister aux réunions publiques prévues à Benet et Lesson, mais profite de la tribune qui m'est offerte pour vous donner un avis sur les nouveaux projets éoliens.

Sans remettre en cause l'alternative éolienne qui anime un paysage de plaine ouvert aux courants d'airs, je souhaiterais que les nouveaux projets s'accompagnent d'aménagements compensatoires à la hauteur des enjeux écologiques prônés dans votre bulletin d'information.

A cet effet, il serait bien que les arrachages de haies imposés pour le passage des convois ou autres élargissements de voiries s'accompagnent de nouvelles plantations qui pourraient notamment se développer aux abords des larges plates-formes d'ancrages des mâts. Les haies de la plaine souffrent de pratiques agricoles peu vertueuses (taillages mécaniques intensives, coupes à mi-hauteurs voire arrachages) et la mise en place systématique de replantations ferait sens. Concernant l'élargissement des voiries, l'opportunité de créer, en marge des routes de plaine, des pistes carrossables pour vélos et/ou piétons apparaît réel et il est dommageable que ces importants travaux de terrassements ne puissent pas bénéficier à l'aménagement de voies douces.

Je reste à votre disposition pour toute précision sur ces questions et vous remercie pour votre considération.

85490 LESSON

De : [redacted]
 Envoyé : lundi 2 octobre 2023 15:41
 À : Nicolas Bechet <Nicolas.Bechet@volkswind.com>
 Objet : Projet de renouvellement - extension parc éolien Benet 1

Bonjour,

A la lecture de votre bulletin d'information relatif au projet de renouvellement et d'extension du parc éolien de Benet 1, voici mes questions :

- Sur le plan des zones d'études, il n'y a pas sur le parc éolien de Lesson : est-ce que cela veut dire qu'il n'y aura plus d'éoliennes à cet endroit lorsque les nouvelles seront installées ?

- Quelle est la hauteur des éoliennes actuelles et quelle distance y a-t-il entre chacune d'elles ?

- Quelle sera la hauteur des futures éoliennes et quel sera leur espacement ?

- Une éolienne nouvelle génération remplacera combien d'éoliennes actuelles ?

- L'énergie éolienne produite sur le site de Benet est-elle transmise sur les communes deux-séviennes jouxtant la Vendée (Région Pays de la Loire) et qui font partie de la Région Nouvelle-Aquitaine ? En Nouvelle-Aquitaine, c'est le département des Deux-Sèvres qui compte le plus d'éoliennes.

J'habite à Villiers-en-Plaine dont la partie sud-ouest est cernée par les 25 éoliennes de Benet. Si de nouvelles éoliennes sont installées sur la zone d'étude au nord de la A83, ce sera la moitié de la commune qui sera entourée. D'autre part, la commune de Villiers-en-Plaine est classée en zone NATURA 2000 pour la protection des oiseaux et particulièrement des canes pélerines. Enfin, quand je lis que l'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé, comment se fait-il que la Cour d'Appel de Toulouse a condamné les exploitants d'un parc éolien à verser une indemnisation pour le syndrome éolien aux riverains à Fontrieu dans le Tarn ?

Ne pouvant pas assister aux réunions des 4 et 10 octobre, je vous remercie de bien vouloir répondre à mes interrogations.

Cordialement

[redacted]
 79160 VILLIERS-EN-PLAINE

Figure 14 : Exemples de mails reçus auxquels nous avons répondu

■ Site internet

Afin d'informer la population d'une manière plus large et plus accessible au public, un site internet dédié au projet de la Ferme éolienne de l'Epinaie a été créé en octobre 2023. Il a été diffusé à l'échelle locale dans le bulletin d'information pour que les habitants aient connaissance du projet et puissent suivre les dernières avancées. En effet, le site internet est mis à jour régulièrement en fonction des évolutions du projet.

Le lien vers le site internet est le suivant : <https://ferme-eolienne-epinaie.fr/>

Un second site internet a été créé début 2024. Il est dédié au projet de la Ferme éolienne de la Croix Violette : <https://ferme-eolienne-croix-violette.fr/>

Les thèmes évoqués sont sensiblement les mêmes que sur le site internet du projet de l'Epinaie.



Figure 15 : Couverture du site internet de la ferme éolienne de l'Epineraie

Ce site internet met à disposition du grand public les principales caractéristiques du projet, en présentant, entre autres, les différentes études réalisées, l'historique du projet ou encore les retombées économiques pour le territoire. Plusieurs documents sont également disponibles au téléchargement en format PDF : présentation du comité de projet, panneaux d'informations des expositions, bulletins d'informations, questionnaire sur l'investissement citoyen, etc.

■ Réunion de concertation riveraine à Lesson

En décembre 2023, un flyer invitant les riverains de Lesson et plus particulièrement de la Rue du Vignaud, de la Rue de la Boutrie et du Chemin de Pigemolle a été distribué par des conseillers municipaux pour inviter les riverains de ces rues donnant directement sur les projets envisagés à une réunion publique. L'objectif était d'échanger concernant les premières implantations des deux projets (ferme éolienne de l'Epineraie et ferme éolienne de la Croix Violette) issues des discussions avec le comité de suivi de Benet (cf. 4.1.2 Les élus).

Cette réunion s'est tenue le mercredi 20 décembre 2023 à la salle des fêtes de Lesson. La majorité des personnes présentes étaient les riverains invités même si quelques opposants venant des communes alentours ont participé aux échanges.

L'implantation du projet de l'Epineraie n'a pas suscité de réactions de la part des riverains qui ont accepté sans problème cette nouvelle implantation à 4 éoliennes de 200 mètres en bout de pale (initialement envisagé) en remplacement des 5 éoliennes de 140 mètres en bout de pale.

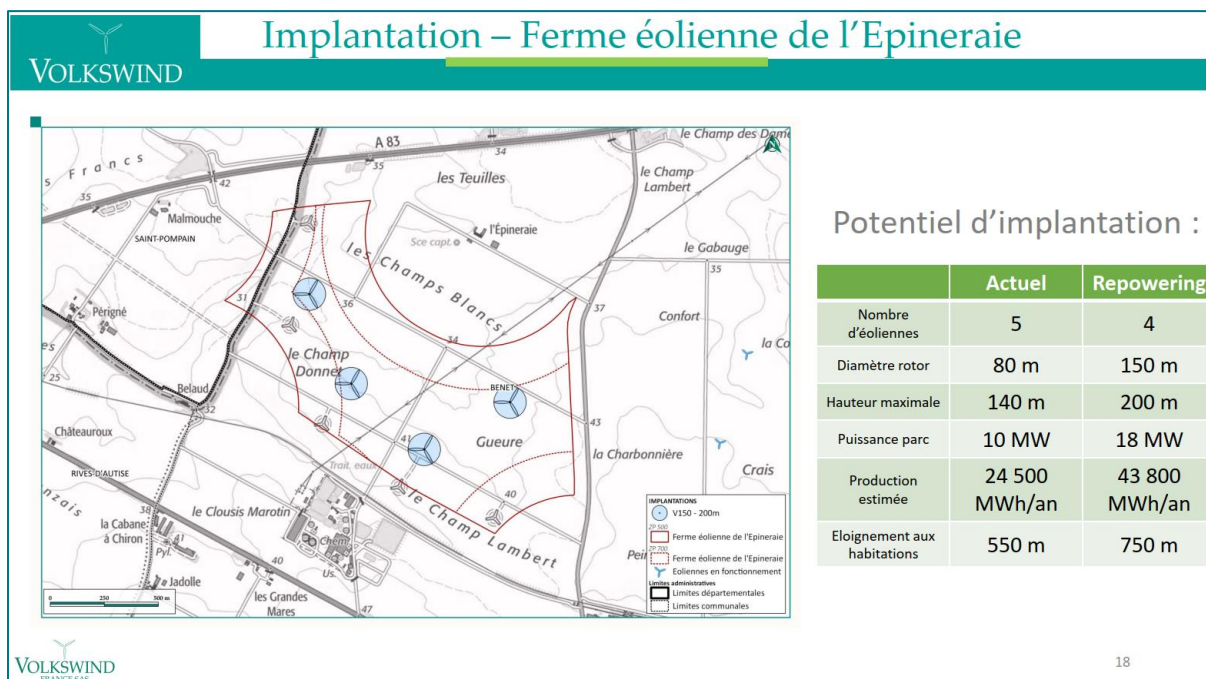


Figure 16 : Extrait de la présentation de la réunion de concertation riveraine à Lesson
(Diapositive 'Implantation – Ferme éolienne de l'Épineraie')

La plupart des échanges a concerné l'implantation de la ferme éolienne de la Croix Violette, avec notamment les deux éoliennes les plus proches du bourg de Lesson (à moins d'1 kilomètre) qui ont suscité une opposition des riverains. En revanche, les 5 autres éoliennes étant à plus d'1 kilomètre du bourg de Lesson, elles ont été acceptées par les riverains.

Un photomontage depuis le bourg de Lesson a notamment été réalisé et présenté aux riverains pour qu'ils puissent se projeter avec l'implantation initialement envisagée pour la ferme éolienne de la Croix Violette.

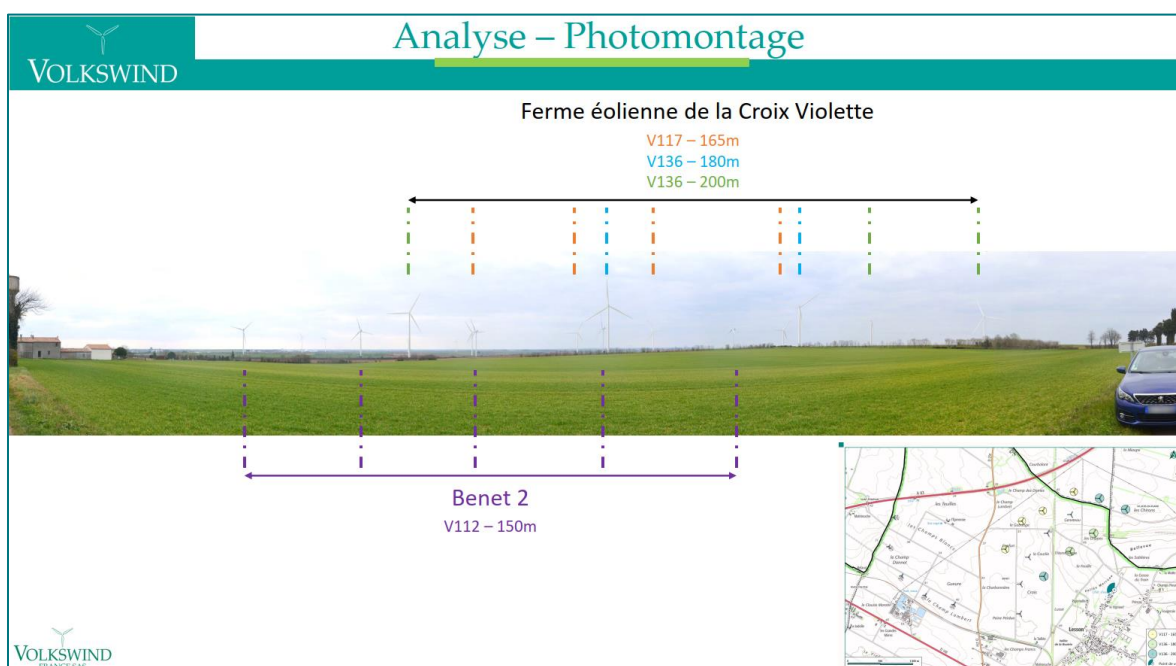


Figure 17 : Extrait de la présentation de la réunion de concertation riveraine à Lesson
(diapositive 'Analyse - Photomontage')

À la suite de cette présentation et aux retours des riverains, deux éoliennes du projet de la Croix Violette seront supprimées pour respecter une distance de plus de 1000 mètres aux habitations les plus proches du bourg de Lesson tandis que l'implantation du projet de l'Épineraie, a été validé par les riverains présent ce soir-là.

Bulletin d'information n°2

Un second bulletin d'information a été distribué aux habitants de la commune de Benet en mai 2024, une fois les premiers impacts reçus et les premières mesures envisagées. L'objectif de ce second bulletin d'information était de faire suite au premier bulletin en communiquant les implantations des deux projets de l'Épineraie et de la Croix Violette, tout en invitant les riverains à une exposition suivie d'une réunion publique ayant pour thème le financement participatif et l'ouverture au capital.

Il a été également choisi de parler du démantèlement et du recyclage pour informer au maximum les riverains sur ces sujets qui avaient été remontés lors des précédentes réunions et expositions.

Bulletin d'information 2

Projets de renouvellement et d'extension des parcs éoliens de Benet 1 et 2

Excellence environnementale & Énergie locale

Edito

Madame, Monsieur,

Après plus de deux ans d'études, les projets éoliens de l'Épineraie (renouvellement du parc éolien de Benet 1) et de la Croix Violette (extension du parc éolien de Benet 2) sont à présent définis.

Ce 2ème bulletin d'information a pour objectif de vous présenter les implantations retenues, en accord avec le comité de projet composé de plusieurs membres de l'équipe municipale de Benet dont Madame le Maire.

Ces variantes d'implantations ont été discutées lors de nos nombreux échanges, notamment le 20 décembre 2023 lors d'une réunion réservée aux riverains de Lesson, permettant d'aboutir à deux projets cohérents et adaptés à votre territoire.

La société

La société VOLKSWIND France est présente sur le territoire français depuis 2001. Elle emploie actuellement plus de 100 collaborateurs et est en pleine expansion.

Volkswind dispose de locaux permanents sur le territoire de la commune de BENET où sont basés une dizaine de collaborateurs en charge principalement de la maintenance et de l'entretien des parcs éoliens.

Antoine BORE
Chef de Projets Développement
07 57 02 16 78

Volkswind souhaite proposer aux riverains du projet un partenariat. Deux possibilités existent : le financement participatif et l'ouverture au capital. Afin de discuter de ces deux options, nous vous invitons à venir échanger avec nous lors de la réunion publique du 17 avril 2024.

Le financement participatif

- Participez au financement du parc éolien en prêtant des fonds
- Bénéficiez d'un taux d'intérêt préférentiel
- La campagne de financement visera à atteindre un certain objectif de collecte
- Le prêt s'établit sur une durée relativement courte (en général 2 ans), avec des échéances semestrielles

L'ouverture au capital

Un parc éolien

Volkswind Citoyens

L'ouverture au capital vous permettra de posséder des parts dans la société de projet, ou dans une société de projet distincte qui fera partie du montage financier de la société de projet.

Présentation des projets

Ferme éolienne de l'Épineraie

Il s'agit pour cette ferme éolienne d'un "repowering", c'est-à-dire le remplacement des éoliennes actuelles par d'autres éoliennes.

INVITATION

Nous vous invitons à une **exposition** sur les projets, lors de laquelle vous pourrez vous informer et poser vos questions à des représentants de Volkswind sur les projets.

Cette exposition sera suivie d'une **réunion publique** lors de laquelle nous expliquerons plus en détail le **financement participatif** et **l'ouverture au capital** et répondrons à vos questions.

Rendez-vous à la grande Halle de BENET

Mercredi 15 mai 2024

Exposition :
de 16h à 18h

Réunion publique :
de 18h30 à 20h

Venez vous informer et échanger !

Ne pas jeter sur la voie publique.

Le modèle d'éolienne

Les éoliennes du projet seront de type **Vestas V150** d'une hauteur en bout de pales de **200 mètres pour une puissance unitaire de 4.5 MW**. En comparaison, les éoliennes actuelles sont de type V80 d'une hauteur en bout de pales de 140 mètres pour une puissance unitaire de 2 MW.

L'implantation envisagée avec le comité de projet pour ce renouvellement est de **4 éoliennes**, soit une éolienne de moins qu'actuellement.

Ces éoliennes seront toutes implantées à plus de **750 mètres de toute habitation**, contre 550 mètres pour le parc actuel.

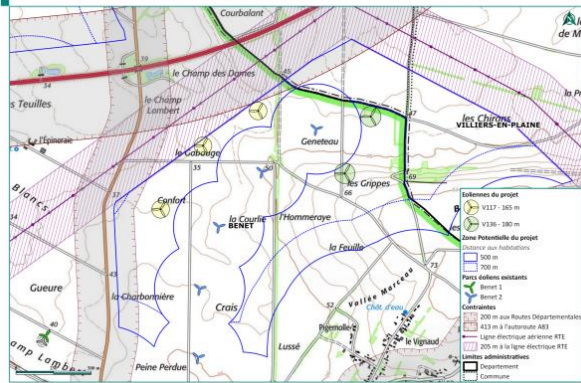
Ces caractéristiques n'augmenteront que de manière minimale l'angle vertical des éoliennes pour la plupart des habitations les plus proches tout en diminuant l'angle horizontal total du parc.

Figure 18 : Bulletin d'information n°2 (pages 1 et 2)

Présentation des projets

Ferme éolienne de la Croix Violette

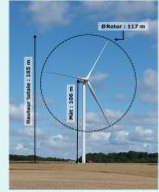
Il s'agit pour cette ferme éolienne de l'extension du parc de Benet 2.



Les modèles d'éoliennes

Les éoliennes du projet seront de type Vestas V117 et V136 d'une hauteur en bout de pales respectives de 165 mètres et 180 mètres pour une puissance unitaire de 4.2 MW et 4.5 MW.

L'implantation envisagée en concertation avec le comité de projet pour cette extension est de 5 éoliennes.



Vestas - V117



Vestas - V136

Démantèlement

Démantèlement

Le parc éolien de Benet 1 a été construit en 2003. La durée de vie d'une éolienne étant comprise entre 20 et 25 années, le démantèlement du parc devait s'effectuer dans les prochaines années.

Le démantèlement du parc est assuré par son gestionnaire, c'est-à-dire Volkswind dans le cas du parc éolien de Benet 1.

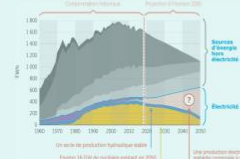
Il est réglementé par la loi (article 29, section 7, de l'arrêté du 26 août 2011). Il comprend :

- le démantèlement des installations de production d'électricité;
- le démantèlement des postes de livraison et des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison;
- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux.
- la remise en état du site : décaissement des aires de grutage et chemins d'accès sur 40 cm et remplacement par des terres de caractéristiques comparables.

Quid du recyclage ?
Au minimum 90% de la masse totale (fondation comprise) démantelée sera réutilisée ou recyclée, et 35% de la masse des rotors.

Le saviez-vous ?

Une étude menée par RTE expose les différents scénarios pour produire 645 TWh d'électricité décarbonnée d'ici 2050. Le scénario de référence repose sur une électrification progressive, en substitution aux énergies fossiles. RTE a identifié différents scénarios allant du 100% ENR au maximum d'investissement dans le nucléaire.



Donnez votre avis
Vos questions et vos remarques sont importantes. Vous pouvez nous les transmettre par courrier :
Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde
87100 LIMOGES
ou par email : antoine.bore@volkswind.com

Sites web | Toutes les informations sur les projets éoliens de Benet

Epinairie <https://ferme-eolienne-epinairie.fr>

Croix Violette <https://ferme-eolienne-croix-violette.fr>

Vos contacts privilégiés

Antoine BORE - Chef de Projets Développement
antoine.bore@volkswind.com
Téléphone : 07.57.02.16.78



VOLKSWIND
Production d'électricité éolienne

Volkswind France
Centre Régional de Limoges
Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
Téléphone : 05.55.48.38.97

Figure 19 : Bulletin d'information n°2 (pages 3 et 4)

■ Exposition 2024

L'exposition s'est déroulée le mercredi 14 mai, de 16h à 18h à la Grande Halle de Benet. L'information circulait par ailleurs depuis plusieurs jours sur le panneau d'information dématérialisé de la commune. Une maquette avec des éoliennes en bois permettant aux riverains de se projeter et de comparer les éoliennes existantes avec celles envisagées a été installée. En effet, les maquettes d'éoliennes présentées étaient à l'échelle et l'on pouvait comparer les différents modèles, en particulier les différentes hauteurs des éoliennes existantes à celles envisagées. Des kakémonos présentant les résultats des études et plusieurs photomontages ont également été mis à la disposition du public et plusieurs personnes de Volkswind connaissant bien les deux projets de l'Epinairie et de la Croix Violette étaient présents pour répondre aux questions des intéressés.



Figure 20 : Photos des maquettes de l'exposition n°2



Figure 21 : Photo de l'exposition n°2

Une quarantaine de personnes se sont déplacées pour s'informer sur les deux projets et ont pu poser leurs questions à des représentants de Volkswind. De nombreuses personnes nous ont fait remonter la pertinence des maquettes d'éolienne en bois pour comparer les emplacements et les modèles des éoliennes.

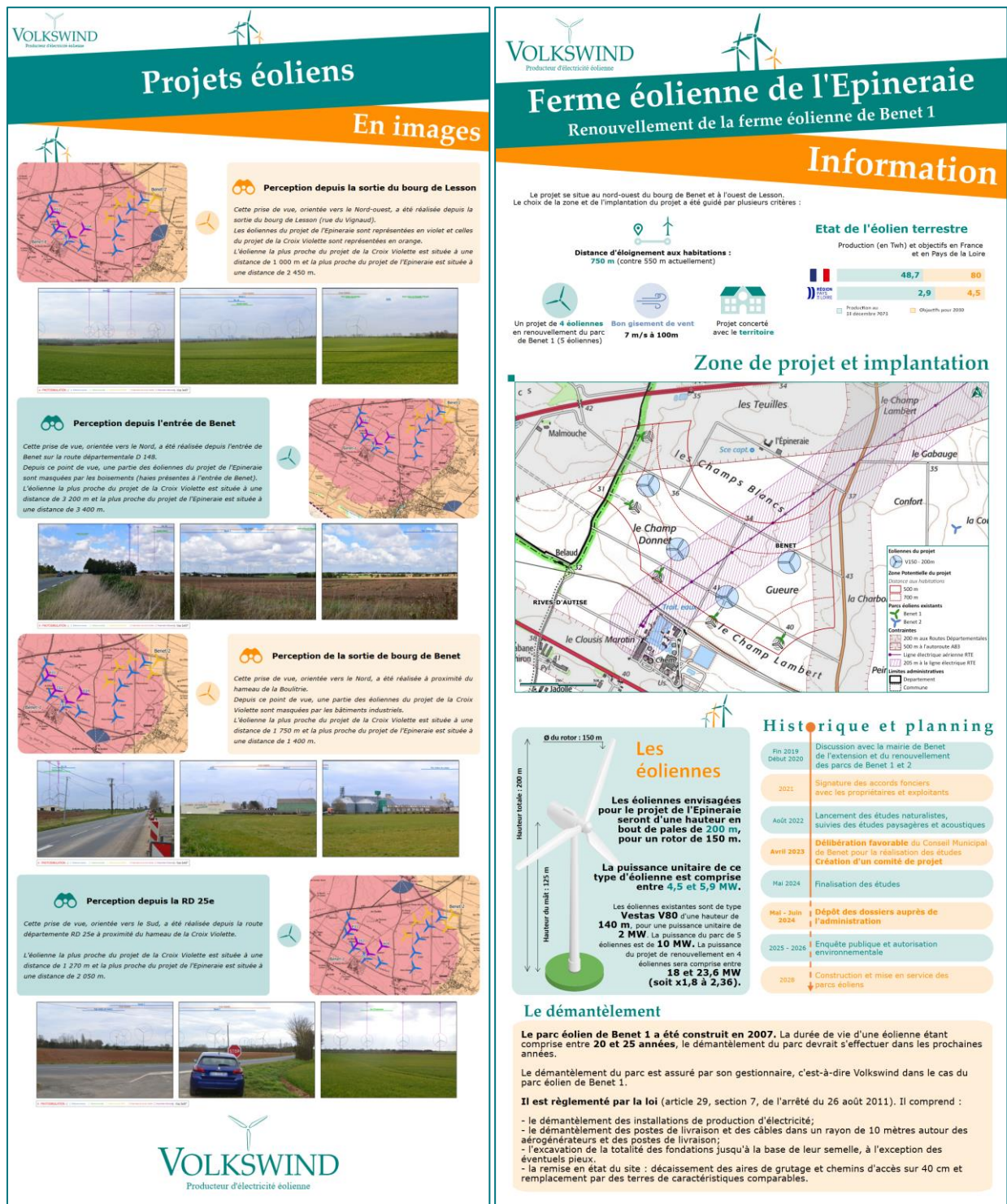


Figure 22 : Kakémonos de l'exposition n°2

■ Réunion Publique sur l'investissement citoyen

A la suite de l'exposition du mercredi 14 mai 2024 à la Grande Halle de Benet, une réunion publique sur le financement participatif et l'ouverture au capital s'est tenue.

Une vingtaine de personnes ont participé à cette réunion publique et échangé sur le sujet.

La réunion publique était une présentation des différentes possibilités d'investissements que le porteur de projet pouvait proposer aux habitants locaux, les potentiels bénéfices et les risques auxquels ils s'exposaient. Les deux sujets majoritairement évoqués étaient le financement participatif et l'ouverture au capital.



Figure 23 : Photo de la réunion publique sur l'investissement citoyen

A la fin de la réunion publique, un questionnaire sur l'intérêt des riverains relatif à l'investissement citoyen était proposé afin de faire remonter les préférences locales. Ce questionnaire est également disponible sur le site internet du projet.

Le peu de questionnaires rempli montraient un intérêt plus important pour le financement participatif que pour l'investissement citoyen. Des remontées sur des mesures d'accompagnements envisageables ont également été formulées au sein des questionnaires collectés.



Questionnaire investissement citoyen

Volkswind envisage de vous permettre de participer financièrement à un projet éolien.
Afin de répondre au mieux à vos attentes, donnez-nous vos avis !

1/ Etes-vous intéressé pour participer au financement d'un projet éolien développé par Volkswind, sur lequel vous auriez des conditions préférentielles ?

☐ A- Oui
☐ B- Non

2 / Si oui, préférez-vous :

☐ A- Prêter un capital (> 100 €) à la Ferme Eolienne sur une courte durée (2 à 5 ans) en bénéficiant d'un taux d'intérêt préférentiel garanti
☐ B- Investir (> 1000 €) sur une durée plus longue (> 10 ans), en devenant par exemple actionnaire direct ou indirect de la ferme éolienne

3/ Le projet dans lequel vous souhaiteriez investir doit :

☐ A- Être celui à proximité de chez vous
☐ B- Peut aussi être dans une autre région

4/ Commentaires ou questions :

.....

.....

5/ Je souhaite être contacté quand Volkswind lancera une campagne d'investissement

☐ A- Oui
☐ B- Non

Prénom : NOM :

Adresse :

Tel : Email :@.....

Vous pouvez envoyer vos réponses :

- via le formulaire de contact en ligne : <https://www.volkswind.fr/contact/>
 Pour cela, merci de préciser en objet de votre message : « Questionnaire Investissement citoyen »
 et de formuler vos réponses selon le modèle suivant : 1-A ; 2-A ; etc...
- ou par courrier :
 Dans ce cas, il vous suffit de cocher vos choix ☒ sur le formulaire ci-dessus et nous le retourner à l'adresse suivante :
 Volkswind France, Aéroport Bellegarde 87100 Limoges

Nous collectons ces données afin de vous adresser par courriel ou courrier des informations concernant nos projets. Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles sollicitations, cochez la case ci-dessous :

☐ Je refuse que la société VOLKSWIND me propose des notifications par courrier postal ou courriel.

Figure 24 : Questionnaire proposé aux riverains

■ Génération Transition 2024

À la suite des retours positifs du collège Marais Poitevin sur l'organisation des journées « Génération Transition » en 2023 sur le parc de Benet 2, Volkswind a souhaité réitérer cette journée 'Génération Transition' en 2024, toujours sur le parc de Benet 2 avec le collège Marais Poitevin.

Présentation du fonctionnement d'une éolienne, construction d'un parc, études nécessaires au développement, intérêt des énergies renouvelables, métiers du secteur et visite du pied d'une éolienne étaient au programme pour les collégiens le 31 mai 2024. Comme l'année précédente, les collégiens sont venus sur le site à vélo pour les sensibiliser à la protection de l'environnement.



Figure 25 : Photos de la journée Génération Transition 2024

■ Génération Transition 2025

Pour la troisième année consécutive, l'opération Génération Transitions se continuera sur le parc de Benet 2, au pied des éoliennes, avec les élèves des lycées Bel-Air et François Rabelais de Fontenay-le-Comte.

Cette fois-ci, un enseignant du lycée Bel-Air nous a directement contacté pour savoir si nous organisons à nouveau cet évènement dont il avait entendu parler, preuve de l'efficacité et de l'intérêt des établissements scolaires pour les énergies renouvelables.

Au moment du dépôt des compléments, cet évènement ne s'est pas encore déroulé.

Il aura lieu le jeudi 22 mai 2025 matin, au pied de l'éolienne E6 du parc éolien de Benet 2. Plus de cinquante lycéens accompagnés d'une demi-douzaine d'enseignants participeront aux ateliers de 9h à 12h.

Les ateliers seront sensiblement identiques aux années précédentes, à la différence qu'ils rentreront plus dans les détails techniques.

■ Exposition 2025

Dans le prolongement de la matinée dédiée aux scolaires pour l'opération Génération Transitions 2025 le jeudi 22 mai, une exposition est prévue l'après-midi pour présenter aux riverains les évolutions des deux projets de l'Epineraie et de la Croix Violette.

À la suite des demandes de compléments, plusieurs modifications des deux projets ont été effectuées, notamment la réduction d'un modèle d'éolienne sur la ferme éolienne de l'Epineraie et la suppression d'une éolienne sur la ferme éolienne de la Croix Violette.

Au cours de cette exposition, la société présentera également les prochaines démarches envisagées pour les deux projets, notamment la mise en place d'un financement participatif qui devrait se dérouler dans les prochains mois.

De nouvelles explications quant aux mesures d'accompagnement mises en place dans les dossiers de demande d'autorisation environnementale seront également disponibles, notamment en ce qui concerne l'aide « ORFE » (Opération de Réduction de la Facture Electrique) qui s'étendra sur tous les foyers de la commune de Benet au nord de la route départementale n°148 ainsi que ceux à proximité immédiate de l'usine d'équarrissage, soit environ 300 foyers.

Les riverains auront été conviés à cette exposition par la publication d'un flyer d'information sur le site internet de la mairie, par une information sur les panneaux d'information communaux (virtuel et affichage) ainsi que par la mise à disposition de flyers dans les commerces les plus fréquentés du centre-ville de Benet (La Poste, boulangeries, Intermarché).

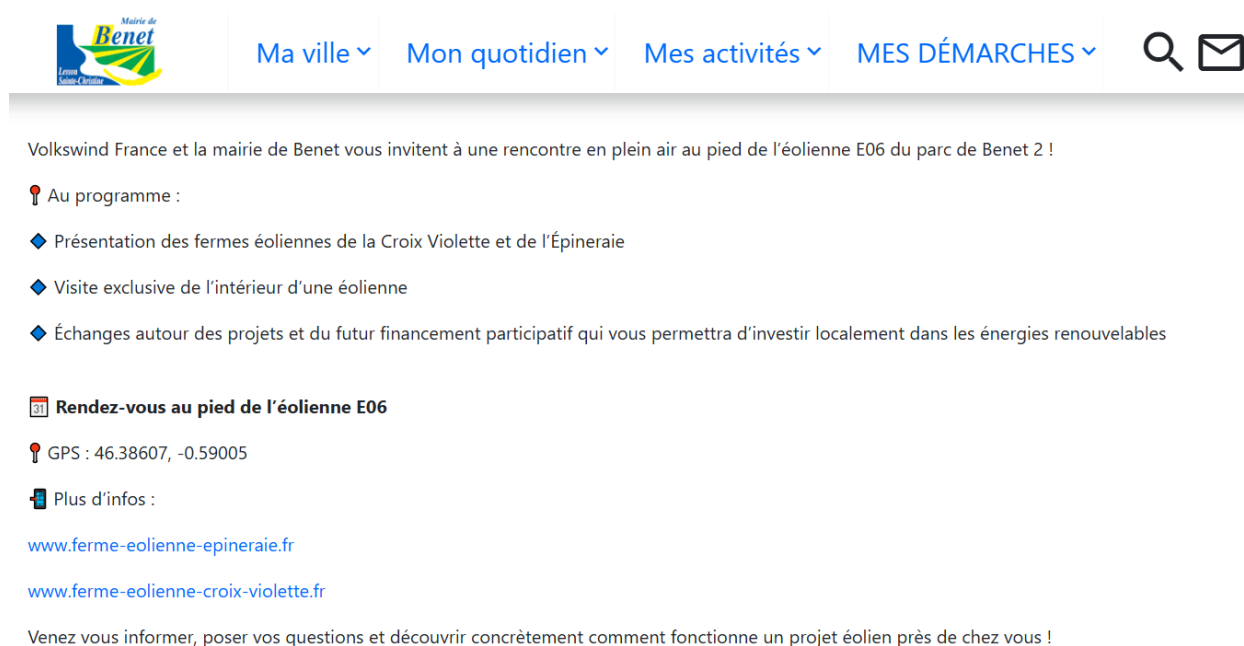


Figure 26 : Publication sur le site de la mairie de Benet

Ci-après sont présentées le flyer d'information susmentionné ainsi que les différents outils de communication qui seront présent lors de l'exposition l'après-midi.



EXPOSITION AU GRAND AIR

**FERMES ÉOLIENNES
DE LA CROIX VIOLETTE ET DE L'EPINERAIE**

SUR LA COMMUNE DE BENET

Jeudi 22 mai 2025, à partir de 14 h

VOLKSWIND
Axpco Group

Volkswind France et la mairie de Benet ont le plaisir de vous convier à une exposition des fermes éoliennes de la Croix Violette et de l'Épineraie au pied d'une éolienne. Une visite explicative de l'intérieur du pied de l'éolienne est également prévue. Cette exposition se tiendra après une animation organisée dans le cadre d'une sortie scolaire de deux lycées de Fontenay-le-Comte venus découvrir le parc éolien.

Pour rappel, une campagne de financement participatif sera prochainement mise en place pour que chacun puisse investir dans les projets de renouvellement et d'extensions géographiques.

EXPOSITION
Jeudi 22 mai de 14h à 17h

Venez vous informer et échanger !

Notre volonté est d'apporter aux riverains et citoyens un maximum d'information sur les projets et le financement participatif qui vous est proposé.

Exemple d'une campagne de financement participatif

100 000 € Objectif de collecte	2 ans Durée du prêt Échéances semestrielles	Réservé Aux riverains du projet	Taux d'intérêt Préférentiel pour les riverains	Gratuit Pour les prêteurs et sans risque	Prêtez dès 100€ Et jusqu'à 5000€
-----------------------------------	---	---------------------------------------	---	---	-------------------------------------

**Rendez-vous au pied de l'éolienne E06
du parc de Benet 2 (plan à l'arrière)**
GPS : 46.38607,-0.59005
Commune de Benet (85)

**Retrouvez toutes les
informations des projets sur**
www.ferme-eolienne-epineraie.fr
www.ferme-eolienne-croix-violette.fr

Votre contact privilégié :
Antoine Boré
07 57 02 16 78
antoine.bore@volkswind.com

VOLKSWIND
Axpco Group

Ne pas jeter sur la voie publique - Volkswind France 2025

Figure 27 : Flyer d'information n°3 (pages 1 et 2)

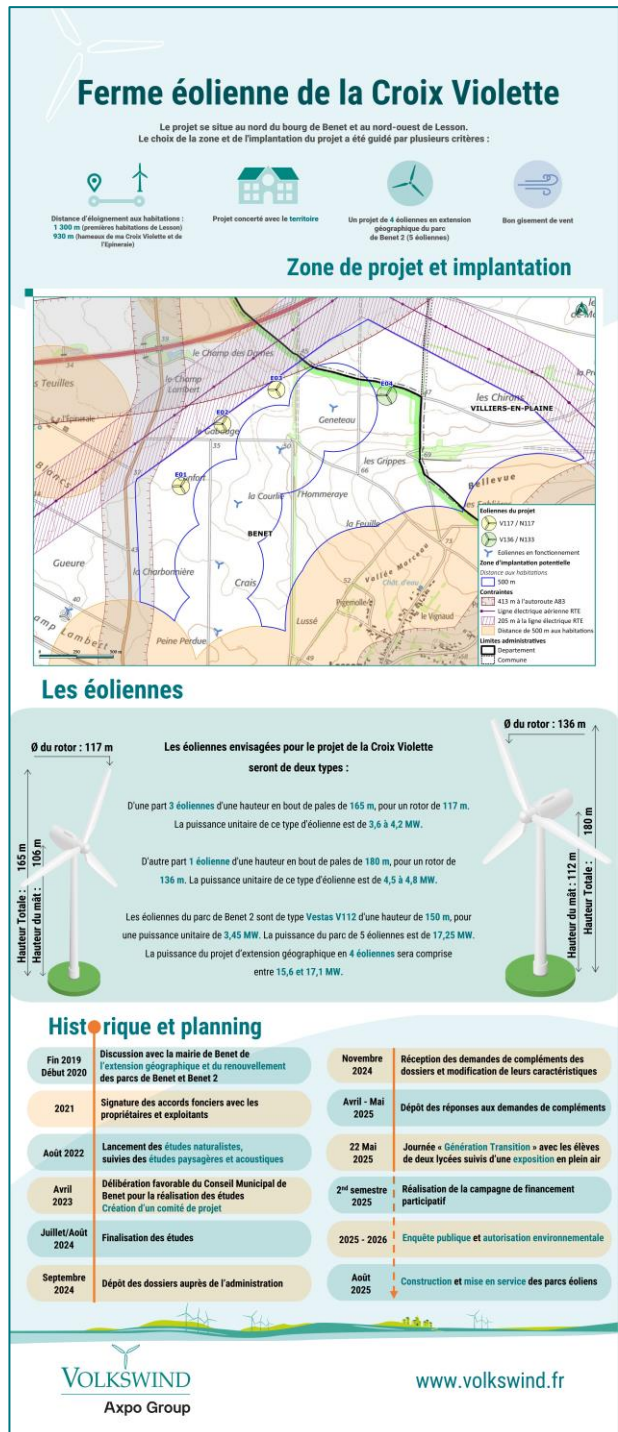
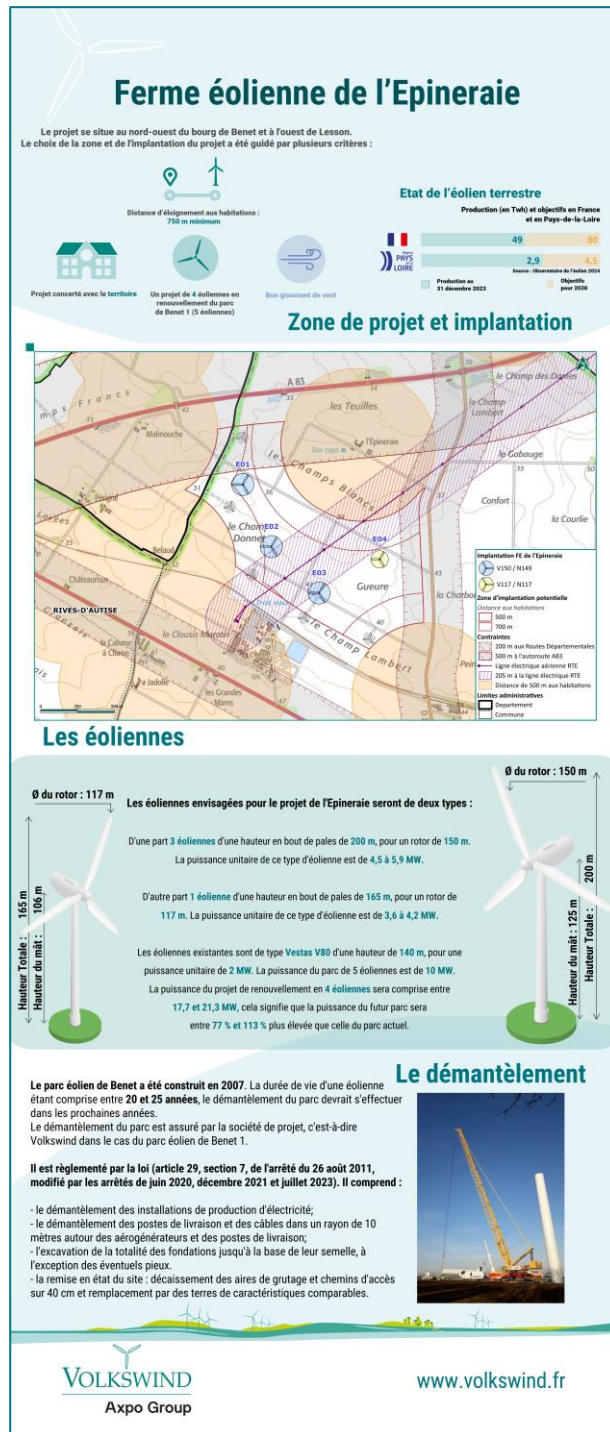


Figure 28 : Kakémonos de l'exposition n°3

4.2. Avec les services instructeurs

Le projet a été présenté à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Deux-Sèvres le 8 février 2024. Cette réunion a permis de présenter les réflexions d'un projet commun aux deux départements sur ce secteur au service compétent des Deux-Sèvres. Les études en cours de réalisation au moment de la réunion ont également été présentées. À la suite des résultats d'études et à cette réunion, le projet initialement envisagé à cheval sur les deux départements de la Vendée et des Deux-Sèvres a légèrement évolué vers une implantation concentrée uniquement sur le département de la Vendée.

De plus, une réunion avec le Pôle Energies Renouvelables de la Vendée a également été proposée même si cette dernière n'a pu aboutir.

5. Délibérations des parties prenantes

Les différentes parties prenantes des projets, à savoir la mairie de Benet et les associations foncières de Benet et de Lesson ont été amenées à délibérer sur plusieurs sujets, notamment l'utilisation des chemins leur appartenant pour l'accès des convois aux éoliennes.

5.1. Mairie de Benet

La mairie de Benet a été particulièrement impliquée dans les projets en délibérant dès le lancement en études des projets sur la création d'un comité de suivi et son accord pour la réalisation des études de faisabilité.

Envoyé en préfecture le 09/05/2023
 Reçu en préfecture le 09/05/2023
 Publié le
 ID : 085-218500205-20230504-DELIB2023_58-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de BENET**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-trois, le 4 mai, le Conseil Municipal de BENET en exercice : 27 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BENET, présents : 22 sous la présidence de Monsieur DAVID Daniel, Maire.
votants : 25

Date de convocation : 21 avril 2023

Présents : Mmes Marie-Christine BAUDRY- LOIGEROT, Emmanuelle BOUIS, Michèle BUFFETEAU, Laurence BURTIN, Camille FONTAINE, Danielle LAVAL-PELLERIN, Sylvie MATHE GRIFFON, Anny LUCAS, Marie-Luce MONMANEIX, Nadine MARTIN, , Roselyne RABOUAN,

MM, Hervé AIRAUD, Dominique CATRIX, Joël CHOLLET, André COUTURIER, Daniel DAVID, Pascal DURANDEAU, Georges MERCIER, Claude POLTEAU, Didier RECEGANT.

Absents avec pouvoir :

Jean DIEUMEGARD qui a donné pouvoir à Joël Chollet

Valérie POUSSIN qui a donné pouvoir à Camille Fontaine

Céline PELLETIER qui a donné pouvoir à Hervé Airaud

Xavier SARRY qui a donné pouvoir à Dominique Catrix

Cédric Grossin qui a donné pouvoir à Pascal Durandeau

Absents excusés : Lise BURGERMEISTER, Bertrand VALENTIN

Secrétaire de séance : Didier RECEGANT

Objet n°58 : Avis du Conseil Municipal sur le renouvellement et l'implantation d'éoliennes sur la commune de BENET

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire expose au conseil municipal la présentation de la société Volkswind France qui a été reçue en mairie le 13 mars 2023.
Le Conseil Municipal, considérant :

- La nécessité de développer des énergies propres, renouvelables et réversibles,
- Que l'installation constituera une rentrée financière pour la commune et ses habitants,
- EMET UN AVIS FAVORABLE, après en avoir délibéré pour la réalisation d'études de faisabilité pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de BENET
- NOMME Camille Fontaine, Marie-Christine Baudry-Loigerot, Sylvie Mathé-Griffon, Céline Pelletier, Georges Mercier, Agnès Eprinchard référents du Comité de projet
- **ATTESTE** avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'Arrêté du 26 Aout 2011, modifié par celui du 22 juin 2020 et du 10 décembre 2021, et en donne un avis favorable.
- **ATTESTE** avoir pris connaissance d'une note explicative de synthèse précisant les principales caractéristiques du projet éolien.

Copie certifiée conforme,
Le Maire,

Daniel DAVID

Figure 29 : Délibération du Conseil Municipal de Benet du 4 mai 2023 concernant la réalisation d'étude faisabilité et la création d'un comité de suivi

Dans le cadre du comité de suivi des projets de la ferme éolienne de l'Epinaie et de la Croix Violette, le Conseil Municipal de Benet a délibéré favorablement à la signature de conventions chemins pour les deux projets.

Pour la ferme éolienne de l'Epinaie, deux conventions chemins ont été signées :

- Convention Chemins
- Convention de Servitudes concernant certaines parcelles cadastrées de la commune

Ces conventions ont été signées le 2 juillet 2024 à la mairie de Benet.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024
 Reçu en préfecture le 16/05/2024
 Publié le 
 ID : 085-218500205-20240513-DELIB2024_58-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de BENET

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mai, le Conseil Municipal de BENET
 en exercice : 27 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BENET,
 présents : 21 sous la présidence de Madame Camille FONTAINE, Maire.
 votants : 25

Date de convocation : 7 mai 2024

Présents : Mmes, Michèle BUFFETEAU, Lise BURGERMEISTER, Laurence BURTIN, Camille FONTAINE,
 Danielle LAVAL-PELLERIN, Céline PELLETIER, Nadine MARTIN, Sylvie MATHE GRIFFON, Valérie
 POUSSIN, Roselyne RABOUAN,
 MM, Hervé AIRAUD, Dominique CATRIX, André COUTURIER, Daniel DAVID, Jean DIEUMEGARD Pascal
 DURANDEAU, Cédric GROSSIN, Georges MERCIER, Claude POLTEAU, Didier RECEGANT, Xavier
 SARRY.

Absents avec pouvoir :
 Emmanuelle BOUIS qui a donné pouvoir à Danielle Laval-Pellerin,
 Joël CHOLLET qui a donné pouvoir à Jean Dieumegard
 Marie-Luce MONMANEIX qui a donné pouvoir à Roselyne Rabouan
 Bruno LIGONNIERE qui a donné pouvoir à André Couturier

Absents excusés:
 Marie-Christine BAUDRY- LOIGEROT
 Anny LUCAS

Secrétaire de séance : Didier Recegant

**Objet n°58 : Convention garantissant les conditions d'utilisation des chemins appartenant
 au domaine privé de la commune en cas d'autorisation du projet Energie éolienne-
 Convention de Servitudes garantissant les conditions d'utilisation des chemins cadastrés
 appartenant au domaine privé de la commune en cas d'autorisation du projet d'Energie
 éolienne.**

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L.2131-11 du Code Général
 des Collectivités Territoriales,

Le Maire présente au conseil le principe de(s) Convention(s) garantissant les conditions
 d'utilisation des chemins en faveur de la **Ferme Eolienne de l'Epinaie** (ci-après dénommée « la
 Société »).

Le Conseil Municipal, considérant :

- La nécessité de développer des énergies propres, renouvelables et réversibles,
- Que l'installation constituera une rentrée financière pour la commune et ses habitants,
- Que la Convention Chemin et la Convention de Servitudes apportent à la commune les
 garanties indispensables sur la remise en état des chemins.

Recegant
 Date signature : 16/05/2024
 Qualité : 1er Adjoint au Maire de
 Benet par délégation de Maire de
 Benet

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer : la Convention Chemin, la Convention de Servitudes
 et autres documents permettant la bonne réalisation du projet éolien, de sa construction à
 son démantèlement. Il est entendu que les autorisations consenties ne s'appliqueront
qu'en cas de concrétisation du projet, dûment autorisé par les services de l'Etat.

Figure 30 : Délibération du Conseil Municipal de Benet du 13 mai 2024 concernant la signature de conventions chemins pour la ferme éolienne de l'Epinaie

Pour la ferme éolienne de la Croix Violette, trois conventions chemins ont été signées :

- Convention Voie Communale
- Convention Chemins
- Convention de Servitudes concernant certaines parcelles cadastrées de la commune

Envoyé en préfecture le 16/05/2024
 Reçu en préfecture le 16/05/2024
 Publié le
 ID : 085-218500205-20240513-DELIB2024_57-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de BENET

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mai, le Conseil Municipal de BENET en exercice : 27 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BENET, présents : 21 sous la présidence de Madame Camille FONTAINE, Maire.
 votants : 25

Date de convocation : 7 mai 2024

Présents : Mmes, Michèle BUFFETEAU, Lise BURGERMEISTER, Laurence BURTIN, Camille FONTAINE, Danielle LAVAL-PELLERIN, Céline PELLETIER, Nadine MARTIN, Sylvie MATHE GRIFFON, Valérie POUSSIN, Roselyne RABOUAN, MM, Hervé AIRAUD, Dominique CATRIX, André COUTURIER, Daniel DAVID, Jean DIEUMEGARD Pascal DURANDEAU, Cédric GROSSIN, Georges MERCIER, Claude POLTEAU, Didier RECEGANT, Xavier SARRY.

Absents avec pouvoir :
 Emmanuelle BOUIS qui a donné pouvoir à Danielle Laval-Pellerin,
 Joël CHOLLET qui a donné pouvoir à Jean Dieumegard
 Marie-Luce MONMANEIX qui a donné pouvoir à Roselyne Rabouan
 Bruno LIGONNIERE qui a donné pouvoir à André Couturier

Absents excusés :
 Marie-Christine BAUDRY- LOIGEROT
 Anny LUCAS

Secrétaire de séance : Didier Recegant

Objet n°57: Convention garantissant les conditions d'utilisation des chemins appartenant au domaine privé et public de la commune en cas d'autorisation du projet Energie éolienne- Convention de Servitudes garantissant les conditions d'utilisation des chemins cadastrés appartenant au domaine privé de la commune en cas d'autorisation du projet d'Energie éolienne.

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme la Maire présente au conseil le principe des conventions garantissant les conditions d'utilisation des chemins en faveur de la **Ferme Eolienne de la Croix Violette** (ci-après dénommée « la Société »).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant :

- La nécessité de développer des énergies propres, renouvelables et réversibles,
- Que l'installation constituera une rentrée financière pour la commune et ses habitants,
- Que la Convention Voie Communale, la Convention Chemin et la Convention de Servitudes apportent à la commune les garanties indispensables sur la remise en état des chemins

Signé électroniquement par : Didier Recegant
 Date de signature : 16/05/2024
 Reçu par : Directeur de Mairie de Benet

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer : la Convention Voie Communale et la Convention Chemin et autres documents permettant la bonne réalisation du projet éolien, de sa construction à son démantèlement. Il est entendu que les autorisations consenties ne s'appliqueront qu'en cas de concrétisation du projet, dûment autorisé par les services de l'Etat.
- **DONNE** également pouvoir au Maire pour consentir à l'enregistrement, au dépôt au rang des minutes du notaire de la Société et/ou de procéder à la publication aux services de publicité foncière à la seule volonté de la Société et sa charge exclusive.

Figure 31 : Délibération du Conseil Municipal de Benet du 13 mai 2024 concernant la signature de conventions chemins pour la ferme éolienne de la Croix Violette

Dans le cadre de la loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables, dite loi APER, les communes ont également été amenées à délibérer pour la création de zones d'accélération pour les différents types d'énergie renouvelables.

En juillet 2024, le Conseil Municipal de Benet, après avoir créé un groupe de réflexion autour de ces zones d'accélération, a délibéré pour la création d'une zone d'accélération « éolien » au nord-est de la commune, comprenant les deux projets de l'Epinaie et de la Croix Violette développés par Volkswind.

Ci-après, voici l'extrait concerné du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2024 :

Objet n°79: Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables – bilan de la concertation

Promulguée en mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a fait le choix de placer les communes au cœur de la planification énergétique en leur ouvrant la possibilité de définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

Mme la Maire rappelle que chaque commune s'engageant dans la démarche doit préalablement mener une concertation avec les habitants.

Aussi, afin de permettre au public de s'exprimer sur ce projet, il a été mis à disposition du public une information sur le site internet, panneau municipal ainsi qu'un cahier offrant la possibilité de consigner les observations écrites et les suggestions. Aucune observation n'a été formulée.

Comme le prévoit également la réglementation, le Parc régional Naturel du Marais Poitevin a été consulté. Ses observations sont jointes en annexes.

De plus, les observations du Conseil municipal sont les suivantes :

I) Etat des lieux

La commune de Benet a une histoire ancienne avec les énergies renouvelables.

Sans même évoquer la méthode ancestrale et toujours actuelle du chauffage au bois de frêne du Marais, la commune a connu l'implantation depuis 2004 de trois parcs de 5 éoliennes chacun (REVE-Vendée Equipement, Volkswind 1, Volkswind 2), de 2 méthaniseurs (Bionerval cogénération, Methabiogaz injection directe dans le réseau), de nombreux panneaux photovoltaïques en toiture (fermes, usines Cosset, maisons, ombrière du terrain de foot, école des Champs du Bois).

La production de ces nombreuses sources d'énergie renouvelable et les efforts de sobriété (rénovation énergétique des bâtiments publics, éclairage public, aides de l'OPAH intercommunale) permettent à la commune de Benet de figurer parmi les communes à énergie positive.

Consciente des enjeux climatiques, de la nécessaire décarbonation de l'énergie la commune désire continuer à contribuer au développement des énergies renouvelables et à la réussite du PCAET intercommunal.

II) Définition des zones d'accélération

A) Eolien

La société Volkswind développe le projet de remplacer le parc Volkswind 1 (projet ferme éolienne de l'Epinaie) et d'étendre le parc Volkswind 2 (ferme éolienne de la Croix Violette). Vendée Equipement a également le projet de remplacer son parc

La ZAER « éolien » permettrait le remplacement et l'extension des parcs existants au nord-est de la commune dans le respect des règles en vigueur et sans se rapprocher davantage du village de Lesson.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan de la concertation pour l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables tel que défini ci-dessus ;
- **DONNE POUVOIR** à la CCVSA pour la mise à jour de GeoVendée.

Figure 32 : Extrait du procès-verbal du Conseil Municipal de Benet du 8 juillet 2024 concernant la création d'une zone d'accélération "éolien"

5.2. Associations Foncières

L'association foncière de Benet est propriétaire de plusieurs chemins cadastrés que les convois devront emprunter pour accéder aux éoliennes lors de la construction. Ce point a été soulevé lors du comité de suivi n°6 de février 2024. Une réunion entre les présidents des associations foncières, la mairie et le porteur de projet a alors eu lieu courant avril 2024 lors de laquelle la possibilité de signer une convention de servitudes avec les associations foncières est évoquée.

5.2.1. Association Foncière de Benet

A la suite de nombreux échanges, l'association foncière délibère favorablement à la signature de conventions de servitudes le 29 janvier 2025 pour la ferme éolienne de l'Épineraie et pour la ferme éolienne de la Croix Violette.

La délibération est approuvée par la préfecture de Vendée le 4 mars 2025 :

Département de la Vendée Association Foncière de BENET Extrait du registre des délibérations Séance du 29 JANVIER 2025 L'an deux mil vingt cinq le vingt neuf du mois de janvier à 9h30, en Mairie de BENET, s'est réuni le bureau de l'Association Foncière de BENET, sous la présidence de Monsieur PETRAUD Pierrick – Convocation du 17/01/2024 En l'absence de quorum à la première réunion le bureau s'est à nouveau réuni à 10 h sans conditions de quorum Étaient présents : Membres désignés : PETRAUD Pierrick, BAUDRY Jacques, BOURREAU Jean-Bernard, CHARRIER Franck, GUILLOTEAU Christian, LETANG Guy, MERCIER Georges, REGNIER Jean-Philippe, TEXIER Elié. Absent(s) excusé(s) : Mme le Maire de BENET, DUBOIS Quentin, GRELLIER Pascal, GUILBAUD Thierry, MARTIN Thierry. Absents : GARNIER Jean-Noël, PINEAU Dominique, PROUST Joël, le représentant de la DDTM. OBJET : CONVENTION AVEC VOLKSWIND POUR LE PARC EOLIEN DE L'EPINERAIE Ref : 802-D250129E Monsieur le Président déclare aux membres du bureau que la société Volkswind souhaite renouveler le parc éolien de BENET 1 pour lequel une convention a été signée en 2006. Ce projet de renouvellement prévoit d'installer la ferme éolienne de l'Épineraie, le long des chemins d'exploitation appartenant à l'association foncière (chemins cadastrés YM 9, YM 16, YN 4 et YN 6). Les membres du bureau de l'Association Foncière de Benet se sont réunis pour débattre et statuer sur la convention proposée par la Société Volkswind concernant l'utilisation des chemins pour les besoins du projet éolien du parc de "L'Épineraie". Concernant les termes de la convention, il est convenu que : - La Société Volkswind est autorisée à circuler sur les chemins précités, à y enterrer les câbles nécessaires au bon fonctionnement du parc éolien et faire survoler les chemins par les pâtes d'une partie des éoliennes. - Quel que soit l'état des chemins avant travaux, la Société s'engage dès la fin du chantier de construction ou de démantèlement à leur remise en état de façon identique aux travaux de réfection habituellement réalisés par le propriétaire, à savoir : - Rechargement en matériaux type GNTA 0/20 suivi d'un reprofilage - Pré gravillonnage en graviers 10/14 - Revêtement tri-couche avec emploi de gravillons 6/10, puis 4/6 et enfin 2/4 802-D250129E - Page 1 sur 2	- La longueur totale des chemins concernés est de 4370 mètres linéaires. - Une indemnité annuelle de 800€ par éolienne sera versée à l'Association Foncière de Benet dès le début des travaux - A l'issue de l'acceptation du projet, la présente convention sera réitérée par acte authentique aux frais de la Société Volkswind. Le propriétaire aura la faculté de se faire représenter par le notaire de son choix et indique qu'actuellement il s'agit de Me Dominique Rondeau, 55 rue de la Gare 85490 Benet. Après un vote à bulletin secret, le résultat est le suivant : (Il est précisé que M. Bourreau JB et M. Guilloteau C n'ont pas pris part ni au débat ni au vote) 7 bulletins exprimés avec 7 votes favorables. En conséquence, la convention est adoptée à l'unanimité et le président de l'association est autorisé à signer les documents afférents Delibération certifiée exécutoire Reçue en Préfecture le Publiée ou Notifiée le Le Président  Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait conforme. Le Président,  PRÉFECTURE DE LA VENDÉE - 4 MARS 2025 COURRIER ARRIVÉ 802-D250129E - Page 2 sur 2
--	---

Figure 33 : Délibération de l'Association Foncière de Benet du 29 janvier 2025 pour la signature d'une convention de servitudes pour la ferme éolienne de l'Épineraie

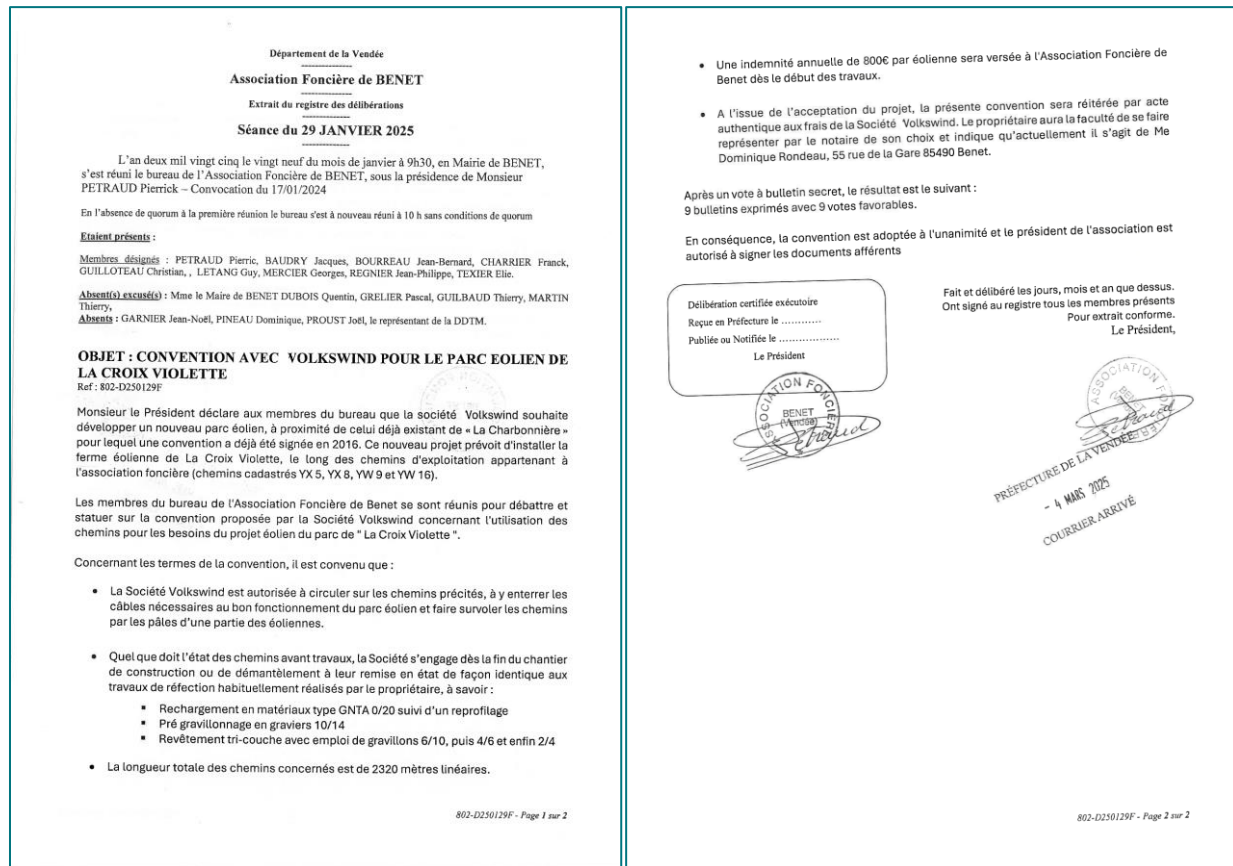


Figure 34 : Délibération de l'Association Foncière de Benet du 29 janvier 2025 pour la signature d'une convention de servitudes pour la ferme éolienne de la Croix Violette

La signature des conventions de servitudes pour les deux projets de l'Epinaie et de la Croix Violette s'est alors déroulée alors le 19 mars 2025. Ces documents sont consultables au sein de la **Pièce n°3** : Dossier administratif (justificatif de maîtrise foncière).

5.2.2. Association foncière de Lesson

A la suite de nombreux échanges avec l'association foncière de Lesson et la présentation de notre projet lors de la réunion du bureau, l'association foncière de Lesson délibère favorablement à la signature d'une convention de servitudes avec la ferme éolienne de la Croix Violette le 14 mars 2025

Cette délibération étant en attente d'approbation de la préfecture, nous ne pouvons l'inclure dans le document ci-présent. Dès l'approbation reçu, la convention de servitudes sera signée.

L'association foncière de Lesson n'étant concernée que par la ferme éolienne de la Croix Violette, une seule délibération de l'association foncière de Lesson a été réalisée.